



Conseil Municipal

Visioconférence

Séance du lundi 7 février 2022 – 18 heures

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du
Lundi 7 février 2022 – 18 heures

Date de la convocation : 1^{er} février 2022

Le compte-rendu de séance a été affiché le : 22 février 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Nejia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAÏ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUEÏ, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY-LAHOÏRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIÏOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tuncay CILGI, M. Laurent JUBIER, Mme Marion BUSSY.

Était représentée :

Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES).

Étaient excusés :

Mme Alexa LAURIOL, Mme Lise ARRICASTRE, M. Patrice BARTOLOMÉO.

Secrétaire de séance : Mme Marie MOULINIER

SOMMAIRE

AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 novembre 2021

N°		Pages
1.	Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.....	12
2.	Compte-rendu des mesures prises en réponse aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.....	12
3.	Villa Clermont : cession des 2 volumes présents dans l'immeuble sis 25 bd Recteur Jean Sarrailh et d'une partie de la parcelle cadastrée section CN n°406.....	13
4.	Couvent « Maison Saint-Michel » : demande de portage par l'EPFL Béarn Pyrénées ..	14
5.	Îlot Navarrot – Échange foncier avec la Société Immobilière d'Aménagement du Béarn rue des Orphelines et rue Navarrot.....	19
6.	Rue Carnot – Échange foncier avec Pau Béarn Habitat en vue d'un alignement avec le bâti existant.....	20
7.	Transfert d'office de l'impasse « Cité des Abeilles » dans le domaine public commercial.....	21
8.	4 rue Goya : cession d'une partie de la parcelle BZ n°315 à la SCI du Soleil.....	22
9.	Quartier Saragosse : désaffectation et déclassement d'emprises foncières à usage de stationnement autour des résidences Anglas et Arrémoulit suite à enquête publique et cession à Pau Béarn Habitat.....	23
10.	Îlot Guynemer : rachat auprès de l'EPFL de l'ensemble immobilier sis au 19 rue Guynemer dénommé « Maisombielle ».....	24
11.	Avenant 1 au groupement de commandes permanent pour des prestations de contrôle réglementaire des installations techniques.....	25
12.	Groupement de commandes permanent pour des prestations d'élimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI).....	25
13.	Groupement de commandes permanent pour l'achat de consommables pour la billettique et la monétique.....	26
14.	Groupement de commandes permanent pour l'entretien des espaces verts communaux et communautaires.....	26

N°		Pages
15.	Groupement de commandes permanent pour la fourniture de matériel sportif.....	27
16.	Garantie Agence France Locale.....	27
17.	Évolution de la tarification des parkings en ouvrage.....	28
18.	Création d'un tarif « aide à domicile » en voirie.....	57
19.	Modification du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres et des délégations de service public.....	57
20.	Mise en valeur des façades : attribution aides financières.....	58
21.	Attribution de subventions pour les opérations de logements sociaux agréées en 2021.....	58
22.	Attribution de subventions aux associations culturelles : exercice 2022.....	59
23.	Terre de jeux Paris 2024 et centre de préparation aux jeux : partenariat avec la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.....	60
24.	Construction d'un centre d'entraînement dédié au football sur la plaine des sports du Hameau : mise à disposition du terrain au profit de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.....	61
25.	Pau Motors Festival and Classic Grand Prix 2022 : signature d'une convention tripartite avec la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et l'Association Sportive de l'Automobile Sport Club Basco Béarnais.....	62
26.	Subventions aux associations sportives : exercice 2022.....	64
27.	Participation de la Ville aux sorties scolaires et subventions aux associations en matière d'éducation.....	64
28.	Fixation des tarifs de vente de repas à des tiers.....	65
29.	Approbation d'une charte destinée aux usagers des différents services de la Ville et de la Communauté d'Agglomération occupant les locaux du Centre Communal d'Action Sociale.....	66
30.	Désignation des représentants de la Ville au Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.....	67
31.	Protection sociale complémentaire – Renouvellement de la convention de participation.....	68
32.	Comité Social Territorial : modalités organisationnelles.....	69
33.	Création d'une commission consultative paritaire commune.....	70
34.	Modification du tableau des effectifs.....	71
35.	Prime d'intéressement à la performance collective pour la police municipale.....	71

M. le Maire :

Monsieur le Maire procède à l'appel (voir page2).

Merci à tous, le quorum est largement atteint comme nous savons.

Désignation du secrétaire de séance.

M. le Maire :

Nous devons désigner une secrétaire de séance et ce sera Marie Moulinier qui s'est portée candidate et je l'en remercie.

Madame Marie Moulinier est désignée secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la séance du jeudi 25 novembre 2021.

M. le Maire :

Et puis, nous devons adopter le procès-verbal de la séance du jeudi 25 novembre 2021.

Pas d'observations, il est adopté.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 25 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Je voudrais, à l'entrée de ce conseil municipal, évoquer la mémoire de Jo Labazée qui nous a quitté avant-hier, qui a été une des figures marquantes de la vie démocratique dans notre département, de la vie civique, de la vie électorale. Il a été président du conseil général, disait-on à l'époque, après moi et pendant et avant Jean-Jacques Lasserre, il a été le suppléant d'André Labarrère et à ce titre député pendant 5 ans, il a été sénateur du département pendant 6 ans et c'était bien entendu, une des figures de proue de la gauche socialiste dans le département. C'est un parcours absolument rectiligne, d'une traite. Instituteur, ancien élève de l'École Normale et constamment engagé dans les rangs de son parti politique, c'était aussi un acteur de ce climat politique si particulier que nous avons chez nous, qui est un climat politique naturellement sportif, engagé, rugby quand il faut mais qui est au fond profondément tolérant, pas dans les moments chauds. Mais au fond, nous savons tous que nous appartenons au même pays, à la même culture et que pour l'essentiel nous avons les mêmes valeurs, qui sont des valeurs de liberté de penser, de liberté de parole et aussi assez profondément constructives. Je connais beaucoup d'autres régions en France où la vie politique n'a pas cette coloration de qualités humaine et morale. Il y a beaucoup de pays, hélas, où les tendances claniques, parfois mafieuses, prennent le pas sur le débat d'idées et la concurrence des courants politiques. Et donc, bien entendu la gauche, le parti socialiste dans le département, joue un rôle tout à fait éminent. C'est une des 3 grandes familles, j'en parle d'autant plus que j'ai pu faire l'expérience de ce qu'était qu'être minoritaire en face de ce courant politique. C'est la raison pour laquelle je ne parle jamais des minoritaires légèrement parce que je sais ce que c'est d'avoir participé, tout cela. Et donc, Jo Labazée, c'était cette figure-là, profondément béarnais, de culture béarnaise, de langue béarnaise et au fond d'attitude béarnaise, laïque, Éducation Nationale et tout cela pour moi était au fond un repère. Nous avons partagé tellement de combats. Alors, quand je dis "partagé", c'est partager le combat, ce n'était pas uniquement être du même avis. Et donc, son départ soudain nous a surpris. Moi, pour ma part, je ne savais pas qu'il était malade. On se voyait très souvent dans les tribunes du stade du Hameau, je voyais bien qu'il n'était pas en excellente santé mais je mettais cela sur le compte d'une fatigue due à l'âge.

Et donc, je veux dire simplement à quel point nous sommes émus et je voudrais vous demander si vous le voulez bien, au moment de présenter ses condoléances à sa famille, à ses amis, à ses camarades, que nous respectons une minute de silence, même si c'est à distance.

Je vous remercie.

Est-ce que quelqu'un d'autre veut dire un mot de Jo Labazée ?

Jérôme Marbot...

M. MARBOT :

Oui, Monsieur le Maire, d'abord un mot pour vous remercier des paroles que vous avez eues à l'égard de Jo, des paroles d'affection et de respect qui sont reçues pour leur grande valeur et je vous en remercie. Elles auront sans doute touché tous ceux qui ont été attristés par sa disparition que l'on pourra dire prématurée, parce qu'effectivement c'est la maladie qui l'a emporté. On aurait pu espérer qu'il vive encore de belles années.

Je voudrais, simplement, rajouter deux mots pour souligner d'une part, le fil rouge d'une vie qui est son engagement au service des autres et notamment de la justice sociale, mais au service en tout cas du bien commun dans le combat politique et à travers les différentes fonctions qu'il a exercées, que vous avez rappelées avec beaucoup de justesse. Ce fil rouge ne l'a jamais quitté et même au-delà des fonctions puisque, encore ces dernières années, il continuait à œuvrer pour le bien commun. Et ces personnalités et ces constances-là sont rares même si, vous l'avez rappelé aussi, il pouvait être âpre parfois dans le combat avec ceux qui n'étaient pas forcément d'accord avec lui. Mais il y a une deuxième chose qui l'a toujours guidé, c'est l'humanisme. C'est l'humanisme et je dirais même l'humanité dont il faisait preuve dans tous ses rapports avec les autres. Et aujourd'hui, cela restera dans nos mémoires comme un exemple et je suis sûr que cela va nous manquer beaucoup.

M. le Maire :

Merci beaucoup, Jérôme.

Quelqu'un d'autre ?

Non, je ne vois pas de demande de parole.

Merci beaucoup.

Nous avons eu un certain nombre de réunions très importantes et qui se sont passées très bien.

D'abord, dans le quartier du Foirail, autour du projet du Foirail, un certain nombre d'entre vous y étaient. En tout cas, c'était un grand élan d'adhésion de la part des habitants du quartier à ce que cet équipement va devenir, une fois rassurés sur la question sur laquelle je m'étais engagée du parking qui va être autour de la prison là-bas, 130 places, j'espère que l'on arrivera à ce chiffre ; pour vous dire que les discussions que nous avons avec l'architecte des Bâtiments de France ont abouti et que donc, nous allons pouvoir parvenir à la réalisation comme on s'y était engagé du parking et c'est en même temps, comme vous le voyez, un foyer d'activités qui va être formidable dans le quartier.

Je dois ajouter que je m'étais engagé à ce que nous restituions mètre pour mètre la surface sous la voûte, sous la coupole, qui était consacrée aux brocanteurs et j'avais dit que nous allions mettre exactement la même surface à disposition mais alors dans une configuration beaucoup plus attrayante, beaucoup plus moderne pour les brocanteurs qui le souhaiteraient, pour plus largement les métier d'art autour de l'objet. Et j'espère que l'on aura des antiquaires, des marchands de tableaux, des encadreurs, au fond des réalisations artistiques, des relieurs, des bouquinistes, je ne sais pas. Nous avons beaucoup de demandes, plusieurs dizaines de demandes de commerçants intéressés, mais il faut encore que l'on choisisse les bonnes activités parce que je veux que ce soit thématiquement un endroit où l'on pourra aller chiner, flâner avec de quoi prendre un pot, de quoi se restaurer si l'on veut et avec, je ne suis pas chargé de faire la pub de l'endroit mais quand même, le passage obligé de centaines de foyers et notamment de parents d'élèves tous les jours, puisque, comme vous le savez, c'est par le passage Carnot que l'on va accéder au square qui est derrière l'école, derrière la médiathèque et derrière la nouvelle maison de la justice, en même temps que la crèche et les calandretas. Alors, vous voyez bien là ce que cela va signifier du point de vue commercial, du point de vue du passage et en même temps du point de vue de l'agrément parce que cela va être, je crois, très intéressant du point de vue architectural et du point de vue convivialité. Et donc, nous avons eu cela et je crois que les réactions sont intéressantes.

En même temps que l'on a inauguré ou en tout cas posé la 1^{ère} pierre d'une réalisation très importante du point de vue écologique pour le coup, qui est la méthanisation des boues de la station d'épuration qu'avant on incinérât dans l'incinérateur de Lacq ce qui faisait des rejets de CO₂ dans l'atmosphère et en même temps coûtait très cher à la collectivité. Elles vont être méthanisées, c'est-à-dire traitées dans un digesteur pour créer, pour émettre du méthane et ce méthane va être reversé dans le circuit de distribution du gaz. C'est donc, vertueux et il y en a déjà, je crois, un tout petit peu moins de 20 en France qui existent.

Mais nous avons aussi lancé une réalisation qui alors est une réalisation de méthanation. Il ne faut pas confondre méthanisation qui est la possibilité de trouver du méthane au travers d'une fermentation des boues mélangées à des déchets organiques et la méthanation qui est la possibilité de récupérer le CO₂ et de le faire réagir avec de l'hydrogène que nous produisons sur place pour créer du méthane à nouveau. Et donc, on réduit drastiquement les émissions de CO₂ et même quasiment on les supprime pour faire un cercle vertueux de consommation sur place et de suppression du CO₂. Alors, cela c'est une 1^{ère} mondiale, moi j'aime bien les 1^{ères} mondiales comme vous le savez, pour des raisons qui sont profondément stratégiques et donc, cela a été salué très largement, vous avez peut-être vu des reportages dans les Échos, etc.

Nous avons eu une très bonne réunion sur la rue Louis Barthou avec, je crois, le très grand assentiment, on va faire une dernière tournée de porte-à-porte chez les commerçants et les habitants. Je pense que cela s'oriente vers l'aménagement que l'on a appelé asymétrique de manière qu'il puisse y avoir des espaces végétalisés et des bancs pour les passants sur une rue qui aura esthétiquement un agrément plus grand que si l'on avait fait purement et simplement de la symétrie. Et je crois que même les commerçants, qui sont venus à la réunion défendre le caractère symétrique parce qu'ils habitent naturellement les uns d'un côté les autres de l'autre, ont fait savoir après que finalement ces espaces végétalisés et ces espaces de repos étaient pour eux positifs dans l'aménagement de la rue Louis Barthou. Et donc, notre ville avance et l'animation, la vie dans la ville, sont évidemment très importantes.

Il reste, je dis cela pour ceux qui s'intéressent aux commerces dans la ville, deux soucis pour moi.

Le 1^{er} c'est le Palais des Pyrénées, parce que je trouve qu'il y a une difficulté au Palais des Pyrénées. La difficulté au Palais des Pyrénées, elle est très claire, elle vient de la différence entre les loyers demandés et les loyers possiblement assumés par les commerçants. C'est un emplacement très important. J'ai rendez-vous avec les propriétaires du Palais des Pyrénées, que j'ai demandé à voir, que j'ai déjà rencontrés mais la principale responsable est malade et je vais voir à nouveau cette entreprise propriétaire pour essayer de régler cette question du niveau acceptable des loyers. Alors, je me rends bien compte que dans un bilan d'une très grosse entreprise pour ne pas déprécier le bilan, il faut maintenir des niveaux de loyers, je sais très bien ces exigences comptables. Je vais essayer de les persuader qu'il vaut mieux activité que pas d'activité. Il y a là un point plus inquiétant, un point noir.

Et le deuxième, c'est les Galeries Lafayette. Là encore, j'ai rendez-vous avec les promoteurs, les repreneurs, parce que pour moi la question c'est le calendrier. Je pense qu'il ne faut pas perdre de temps, d'abord parce que ce bâtiment risquerait de se dégrader encore plus qu'il ne l'est, en tout cas d'être dans un état menaçant, dangereux. Et donc, on a plusieurs stratégies devant nous mais la première c'est de faire pression pour que l'urgence soit prise en compte, ce qui permettra, par ricochet de régler la question de Bosquet ou en tout cas de traiter la question de Bosquet comme elle doit l'être.

Donc, voilà pour ces considérations d'actualités et de la ville qui avance et de la ville qui obtient des résultats que, je crois, tout le monde salue. Il suffit de voir tous les classements, je ne vais pas les reprendre aujourd'hui parce que je déteste les exercices d'autosatisfaction.

Et puis, nous devons parler un instant des rythmes scolaires. Comme vous avez vu, on a fait une consultation. Alors, cette consultation comme on pouvait s'y attendre donne des résultats, comment dirais-je, divergents puisque les enseignants se prononcent massivement pour la semaine de 4 jours, les personnels se prononcent massivement pour les 4½ jours et les parents d'élèves sont partagés à peu près à 50/50 : 51% sont satisfaits des 4½ jours mais 54% voudraient 4 jours ; donc fifty-fifty. Nous allons faire une réunion pour parler avec tous les acteurs et essayer de voir si on peut dégager des solutions communes ou des avancées communes. Il y a une chose à quoi je voudrais vous rendre attentifs et qui pour moi est importante, c'est la situation et les attentes et les craintes de ceux qui sont économiquement le plus en difficultés et notamment, des mamans qui élèvent leurs enfants toutes seules et qui travaillent, par ailleurs. Pour moi, c'est une considération très importante. Je sais bien que cela peut entrer en contradiction avec d'autres attentes de meilleur aménagement du temps, de loisirs et toutes ces choses mais, pour moi je trouve qu'il est juste que nous regardions en priorité les plus fragiles, ceux et celles, c'est plus souvent des femmes, qui ont le plus de difficultés.

Voilà pour cette présentation.

Et puis, simplement, je voulais vous rappeler qu'en principe on inaugurerait la Ciutat, c'est-à-dire cette cité de notre culture régionale, le 5 mars. Mais comme on l'a repoussée déjà deux fois, je ne serais pas étonné que l'on ait besoin de la repousser.

Madame Poueyto voulait dire un mot...

Mme POUETO :

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, concernant justement le sujet des rythmes scolaires, d'abord merci de prendre en compte et en considération cette population, j'ai envie de dire, de familles monoparentales mais j'ai envie de dire même des personnes, des familles qui ont des horaires très décalés. Je pense qu'effectivement la semaine des 4 ½ jours est certainement ce qui leur correspond le mieux.

Est-ce que l'on a une idée, et si ce n'est pas là, si on peut l'avoir à un moment donné, une idée des écoles qui ont répondu justement pour voir si cela correspond aussi à des quartiers ou à ...

M. le Maire :

Je vous propose de faire une réunion avec l'adjointe à l'éducation et avec les services pour avoir une photographie du résultat école par école. Je l'ai regardé, comment je vais dire cela, je n'ai pas été surpris, voilà par ...

Mme POUETO :

D'accord, donc, cela répond déjà pas mal à ma question mais...

M. le Maire :

... la répartition géographique des sensibilités.

Mme POUETO :

Merci.

M. le Maire :

Qui est-ce qui demande la parole ?

Emmanuelle Camelot...

Mme CAMELOT :

Oui, merci, Monsieur le Maire.

C'est simplement, je trouve cela très bien de consulter les adultes, c'est une très bonne idée, mais pour l'instant on ne parle pas de l'intérêt de l'enfant. Il me semble que c'est la chose la plus importante qu'il faudrait que nous prenions en compte pour déterminer si le rythme est plus intéressant pour eux en termes de rythme de vie sur 4 jours ou sur 4½ jours, il me semble. Mais je ne suis pas une spécialiste de l'école primaire loin de là, mais il me semble que beaucoup de spécialistes s'accordent à dire que pour un enfant 4½ jours avec un rythme constant hors week-end c'est un rythme beaucoup plus intéressant pour la chronobiologie, il me semble et je pense que vraiment c'est la question.

M. le Maire :

Madame Camelot, c'est entré dans le débat et il se trouve, je crois avoir déjà eu l'occasion de le dire, que je ne suis pas éloigné de votre jugement. Mais comme c'est moi qui ait inventé la semaine de 4 jours aussi, je comprends les deux sensibilités ; mais on va en parler.

Les enfants, je crois que l'on peut dire que c'est notre souci prioritaire, ce n'est pas seulement de s'occuper des adultes, professionnels ou familiaux, c'est que l'on pense à cette question. Mais vous voyez bien que pour l'enfant, si vous êtes une famille qui peut dégager du temps de garde, de dialogue, de soins pour l'enfant, 4 jours ce n'est pas mal parce que cela vous fait 2 jours en famille pour le week-end. Mais, si vous ne pouvez pas dégager ce temps-là parce ce que simplement vous êtes un maman célibataire qui travaille le matin tôt, vous voyez bien que cela ne se présente pas de la même manière.

Donc, je suis tout à fait d'accord pour prendre en compte précisément ce que vous avez indiqué. On va le faire ensemble et puis, on fera un choix tout en pensant que ce choix peut être repris dans les années qui viennent, on peut imaginer cela.

Il y a un autre argument, c'est que naturellement cela demanderait des changements assez profonds dans les collaborateurs qui sont les animateurs que nous avons. Il y a aussi dans un cas et dans l'autre, des contrats de travail qui sont en jeu.

Olivier Dartigolles...

M. DARTIGOLLES :

Merci, Monsieur le Maire.

Je fais écho à la proposition de Josy Poueyto. Si l'élue à l'éducation peut être à l'initiative d'une réunion ouverte à l'ensemble des élus qui le souhaiteraient pour que l'on puisse, ce qui n'est pas possible dans le format d'un conseil municipal, avoir un examen plus approfondi des résultats du travail qui a été engagé ; je pense que ce serait positif.

Vous savez bien, Monsieur le Maire, pour connaître bien ces questions, que malheureusement les inégalités scolaires sont le reflet des inégalités sociales et que les inégalités de destin malheureusement restent lourdes, restent très prégnantes. Et donc, par exemple, moi, il y a beaucoup de parents d'élèves qui parfois m'interrogent sur ce qui pourrait être une aide aux devoirs parce que là aussi il y a des inégalités. Toutes les familles ne peuvent pas faire face à l'accompagnement des élèves dans le temps extra-scolaire, ce qui pose la question d'un grand service public éducatif par-delà le temps scolaire, ce qui pose la question des moyens donnés dans notre pays et dans notre ville aux associations de l'éducation populaire.

Cela pose aussi, Monsieur le Maire, le statut pérenne de celles et ceux qui peuvent justement intervenir dans ce temps périscolaire avec, parfois, des statuts qui sont trop frappés par des formes de précarité et par du turn-over, qui fait que les personnes ne font pas toujours plusieurs rentrées scolaires pour différentes raisons. Ce qui nous amènerait peut-être à réfléchir à un dispositif municipal, notamment en lien avec des étudiants qui sont à la recherche de compléments de ressources.

En tout cas, si une réunion est ouverte, moi je m'y inscrirai avec intérêt et avec esprit constructif.

M. le Maire :

Merci, Olivier Dartigolles.

Simplement, ce que vous décrivez c'est ce que nous avons mis en place. Aide aux devoirs, bien sûr, je vous rappelle que, non je ne vous rappelle pas c'est du passé, enfin j'avais évidemment mis cela en place du temps où j'étais Ministre de l'Éducation Nationale et donc, nous avons une aide aux devoirs organisée. Et quant à proposer à des étudiants de participer comme animateurs à ces heures, nous en avons je crois 150, quelque chose comme cela ; il y a un grand nombre d'étudiants parmi les 150, je crois que le chiffre est approximatif. On ne m'envoie pas le chiffre mais, si ceux qui doivent m'entendre m'entendent, vous m'envoyez le chiffre des contrats que nous avons qui participent ; c'est exactement notre souci. Je pense que l'on peut toujours faire mieux, en aide aux devoirs, l'un dans le cadre de ce que l'on appelle remue-méninges si je ne me trompe pas, et l'autre dans le cadre du plan anti-solitude. Donc, cela fait au moins deux entrées et j'espère que nous allons continuer dans ce sens-là.

Françoise Marteel, précisément adjointe à l'éducation...

Mme MARTEEL :

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement, eh bien, vous avez tout dit, Monsieur le Maire, puisque je voulais rebondir sur ce que disait Olivier Dartigolles et où effectivement, cette aide aux devoirs on l'a, qui est assurée dans le cadre du périscolaire avec le remue-méninges tous les soirs qui est proposé aux enfants.

Ensuite, quelques idées comme ça, par rapport aux différentes interventions. Alors, effectivement, il y a des disparités que vous avez soulignées entre les différents groupes scolaires et je suis tout à fait d'accord pour mener une réflexion avec les élus et pour présenter ces différents résultats à la consultation qui a été faite. Et ensuite, eh bien, si on peut trancher le problème des 4 jours ou 4½ jours, je pense que c'est une discussion qui se prolongera pendant des années. C'est vrai que les études qui sont faites à l'heure actuelle sont surtout sur les 4½ jours et correspondent un petit peu plus au rythme des enfants par rapport à leurs apprentissages.

Donc, effectivement, j'entends la demande de mes collègues et je proposerai dans les jours à venir une réunion pour pouvoir s'intéresser à ce problème-là.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Nous allons, si vous voulez bien prendre l'ordre du jour.

J'ai oublié quelque chose, non cela ne fait rien, on en parlera un peu plus tard.

1 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : M. le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal, le maire rend compte des décisions qu'il a prises en application de l'article L. 2122-22 dudit Code.

M. le Maire :

Vous avez vu les décisions prises, je n'y insiste pas.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Nous passons, Monsieur Pères, au compte-rendu des mesures prises en réponse aux observations de la chambre régionale des comptes.

Et je résume en disant que nous les avons toutes prises en compte, sauf une, que je ne prendrai jamais en compte. Voilà.

Donc, allons-y !

2 COMPTE-RENDU DES MESURES PRISES EN RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

C'est exactement cela, donc, je ne reprends pas le rapport sur la chambre régionale des comptes dont on a largement parlé, sinon pour rappeler, d'ailleurs, qu'il ressortait de leur étude que la situation financière de la ville était satisfaisante.

Quant aux recommandations, la plupart sont des recommandations de forme mais que nous ne négligeons pas pour autant, auxquelles nous essayons de répondre et de remédier.

Et ce que vous avez dit est très important. La recommandation n°15 selon laquelle la chambre régionale des comptes nous demande de mettre un terme à cette prime des agents de plus de 700 € par an, ce qui n'est pas rien, nous avons dit, évidemment, qu'il n'en n'était pas question, et donc, que nous ne voulions pas la supprimer. C'est une prime qui existe depuis 35 ou 40 ans.

Voilà ce que l'on peut dire et pour le reste ce sont des améliorations formelles.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Tous les éléments ont été pris en compte.

Je vous apporte la réponse que j'appelais désespérément au bout du fil. Nous avons 180 animateurs sur lesquels il y a plus de 40 étudiants, Monsieur Dartigolles.

Donc, je vous remercie.

Il n'y a pas de vote sur le compte-rendu.

Le conseil municipal prend acte du compte-rendu des mesures prises et des actions entreprises en réponse aux recommandations de la chambre régionale des comptes.

M. le Maire :

Donc, nous passons au rapport n°3 qui est celui de la villa Clermont et de la cession de cet immeuble, dont l'état fait peine à voir.

3 VILLA CLERMONT : CESSION DES 2 VOLUMES PRÉSENTS DANS L'IMMEUBLE SIS 25 BD RECTEUR JEAN SARRAILH ET D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION CN N°406

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Exactement, c'est peu de le dire. C'est une villa qui était inoccupée depuis très longtemps qui ne cesse, donc, de se dégrader et qui pourtant fut classée bâtiment remarquable.

Alors, vous connaissez la situation, je la rappelle en deux mots. La Ville de Pau a vendu cette villa en 2013 à Pau Béarn Habitat. La Ville de Pau est restée propriétaire de peu de choses, un local en sous-sol et une cage d'escalier, et a gardé le terrain attenant à la villa, d'une superficie d'un peu plus de 4 000 m².

Alors, enfin, non sans mal et après beaucoup de temps, de discussions, Monsieur Urban Pierre, que l'on connaît, qui a travaillé chez nous, notamment l'immeuble des Cariatides, donc, qui est habitué à ce style de réhabilitation, a vu son projet agréé par le conseil d'administration de Pau Béarn Habitat. Donc, pour se faire, ce qui nous est proposé c'est que les deux petits lots dont la ville était restée propriétaire, c'est-à-dire le local en sous-sol et la cage d'escalier, seraient, donc, vendus à cette société ainsi qu'une parcelle de 250 m².

Et par ailleurs, je vous le dis, ce n'est pas dans la délibération mais pour que vous compreniez, Pau Béarn Habitat se portera acquéreur de la 2^{ème} partie du parc, c'est-à-dire la partie Sud pour un projet de logements destinés à la location.

Donc, en résumé, dans cette délibération, il nous est demandé de céder à cette société Urban Pierre, les deux petits lots dont je viens de parler pour un montant de 9 600 €, la parcelle de 250 m² pour un montant de 20 000 €. Naturellement, ceci étant sous condition résolutoire d'acquisition par cette société de la villa appartenant à Pau Béarn Habitat.

Voilà en synthèse ce dont il s'agit.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

C'est encore, comment je pourrais dire cela, un dossier douloureux que nous réglons et j'espère que nous réglons au mieux, qui était resté en déshérence, et donc, très longtemps et de manière très préoccupante pour le quartier et pour l'image qui est la nôtre et en particulier l'image d'un bâtiment de cette qualité qui fait partie de l'histoire de notre ville, et donc, merci.

Je mets aux voix le rapport.

Il est adopté et je vous remercie de cette confiance.

1 abstention : M. Tuncay CILGI

Conclusions adoptées.

M. le Maire :

Au rapport n°4, Monsieur Pérès, je vais dire un mot si vous le voulez bien avant que vous ne le présentiez. On avait déjà débattu de ce sujet.

4 COUVENT « MAISON SAINT-MICHEL » : DEMANDE DE PORTAGE PAR L'EPFL BÉARN PYRÉNÉES

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. le Maire :

Comme vous savez, avenue Trespoey, il y a un grand nombre de bâtiments qui retracent l'histoire religieuse de la ville : des couvents, des monastères avec des souvenirs extrêmement importants pour les communautés qui étaient là.

Un de ces ensembles immobiliers appartient aux Pères de Bétharram et c'est à la fois un ensemble très significatif avec un cloître, avec une chapelle, avec des chambres d'étudiants jusqu'alors et avec un parc très important et un parc qui, en particulier, contient des souvenirs très remarquables, très marquants d'une sœur palestinienne qui a été consacrée comme Sainte par l'église catholique et dont l'histoire rapportait, ce n'est pas il y a si longtemps, XIX^{ème} siècle, qu'elle était douée du don de lévitation et qu'on la retrouvait dans les arbres et que la Mère Supérieure avait le plus grand mal à la faire descendre des arbres. Il y a beaucoup de témoignages qui vont dans ce sens et c'est assez drôle, c'est la fin du XIX^{ème} siècle et ce n'est pas loin. Elle avait été très maltraitée dans sa vie de jeune palestinienne et donc, c'est un souvenir très important.

Les Pères de Bétharram n'avaient plus les moyens et, naturellement, cette parcelle suscitait la convoitise des promoteurs parce que 4 000 m² à cet endroit, vous voyez ce que l'on pouvait en faire comme promotion immobilière et il m'a semblé que ce n'était pas une bonne idée. Il m'a semblé que la bonne idée était que nous rachetions une partie des bâtiments pour leur permettre de réhabiliter la partie religieuse qu'ils voulaient garder, que nous nous consacrons ou nous recherchions une utilisation de ces bâtiments autour du cloître et des chambres qui l'entourent, sur lequel j'ai proposé de faire une maison, dont l'essentiel serait destiné à l'accueil des femmes qui ont besoin d'être protégées dans des moments absolument dramatiques et critiques pour elles. Il y a là de quoi recevoir des femmes y compris avec enfants, et donc, cela peut être quelque chose de très bien et j'ai proposé que l'on rachète le parc et que l'on en fasse un parc public, que l'on fermerait le soir pour éviter les trafics que l'on peut imaginer loin de toutes surveillance et les Pères de Bétharram ne gardant que le tout petit ermitage, ces quelques mètres carrés, les tout petits ermitages dans lequel se sont produits les miracles rattachés à cette jeune palestinienne.

Et donc, voilà l'idée et je crois que c'est une idée intéressante que de ne pas perdre un ensemble immobilier aussi remarquable et un parc aussi remarquable pour le quartier et d'en faire un jardin public ce qui va dans le sens de tout le travail que nous avons fait sans cesse pour l'espace vert dans la ville et pour les lieux de convivialité.

Voilà rapidement, pardon Monsieur Pérès, si j'ai défloré votre sujet mais je....

M. PERES :

Du tout ! Vous l'avez remarquablement introduit en narrant la riche histoire de ce couvent, de cette maison...

M. le Maire :

Faites attention à ce que vous dites...

M. PERES :

Pardon ?

M. le Maire :

Non, non, allez-y !

C'est une plaisanterie absolument stupide.

M. PERES :

... qui était, effectivement, un carmel avant de devenir le couvent des Pères de Bétharram.

Donc, nous avons pris une délibération, je vous rappelle, donc, juste après les élections en juillet 2020, pour acquérir cette partie de cette maison et une partie du parc dans le but, effectivement, d'y avoir une vocation sociale et d'y installer des associations dont vous avez parlé.

Alors, après plusieurs discussions avec les propriétaires, nous nous sommes mis d'accord qu'il était plus simple pour tout le monde, pour eux et sans doute pour nous aussi, d'acquérir la quasi-totalité du parc sauf les quelques dizaines de mètres carrés dont vous avez parlé qu'ils souhaitaient garder. C'est cela le changement, si vous voulez, par rapport à la délibération de juillet 2020.

Et pour se faire, comme on achetait une partie plus importante du parc, de porter le prix initial qui avait été fixé à 1 100 000 € à 1 200 000 €. Voilà, donc...

M. le Maire :

Tout cela au prix des Domaines.

M. PERES :

Exactement, tout cela au prix des Domaines, vous avez parfaitement raison de le préciser étant observé aussi que la partie immobilière serait acquise par Pau Béarn Habitat qui ferait les travaux d'aménagement qui sont importants. Et en revanche, il n'était pas question que le parc soit la propriété de Pau Béarn Habitat que l'on aime bien mais qu'il devait être la propriété de la ville de Pau. C'est pour cela si vous voulez qu'il y a une distinction entre le foncier et l'immobilier.

Et l'ensemble, donc, de ces deux acquisitions ferait l'objet d'une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier Local pour une durée de 4 ans.

Voilà ce qu'il nous est demandé ce soir, en résumé, mais c'est exactement cela, d'annuler la précédente délibération, d'autoriser cette vente et d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Établissement Foncier la convention de portage.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Madame Mestelan...

Mme MESTELAN :

Oui juste, merci, Monsieur le Maire, une petite précision par rapport à la villa Saint-Michel. Cela n'a pas nécessairement été demandé, mais de notre côté, cela fait deux mois que l'on travaille justement avec Pau Béarn Habitat ainsi qu'avec l'OGFA ainsi qu'avec « Du côté des femmes », les services de l'État, parce que là aussi si on veut pouvoir accompagner ces femmes sur une certaine durée, parce qu'elles ne peuvent pas rester deux semaines, trois semaines cela va durer des mois le temps de se reconstruire, qu'il y ait un accompagnement certain et social et psychologique et de retour à l'emploi, on va pouvoir s'appuyer sur l'expertise de Pau Béarn Habitat pour leur faire signer des baux pour que justement elles puissent être bien accompagnées.

Voilà, donc, c'était simplement pour préciser cela sachant qu'elles ne vont pas juste avoir un hébergement sec mais qu'il y aura tout un accompagnement, on est en train d'y travailler ainsi qu'à leur sécurité. Ce n'est pas neutre et on doit vraiment y réfléchir pour pouvoir leur assurer justement la reconstruction nécessaire.

M. le Maire :

Merci beaucoup, Madame Mestelan.

Olivier Dartigolles...

M. DARTIGOLLES :

C'est un beau projet, notamment dans la dernière traduction qui vient d'être exprimée. Vous avez dit dans votre chronique, Monsieur le Maire, que vous détestiez les exercices d'auto-satisfaction.

M. le Maire :

Oui, absolument, Monsieur Dartigolles, et vous me le confirmerez. Vous serez un témoin.

M. DARTIGOLLES :

Il est certain qu'il en est de même dans la tentation qui peut arriver de l'exercice de lévitation qui est une technique complexe.

M. le Maire :

Oui, non mais c'est une histoire très drôle parce qu'il y a plein de chroniques.

M. DARTIGOLLES :

J'irai les lire.

M. le Maire :

Comme vous le savez, la canonisation se fait après une enquête extrêmement complète, conduite jusqu'à son terme pour ne pas que ce soit une mauvaise décision. La canonisation est récente, elle a, je ne sais pas, 5 ou 10 ans.

Et cela m'a toujours fasciné l'histoire de cette jeune palestinienne venue de là-bas, de loin, qui avait été martyrisée, torturée et qui se retrouve dans un couvent à Pau et que la Mère Supérieure retrouve au sommet des sapins. Je ne peux jamais passer devant ces cèdres sans avoir une pensée pour la Mère Supérieure qui disait : « Ma Sœur, au nom de la sainte obéissance, je vous demande de redescendre », parce qu'elle la trouvait en haut des arbres. Alors, comment montait-elle en haut des arbres, Monsieur Dartigolles, vous en savez plus que moi sur ce genre de sujet.

Béatrice Jouhandeaux voulait dire un mot j'ai l'impression ?

Mme JOUHANDEAUX :

Non, non, je voulais dire, je crois que c'était un tilleul en fait et les voisins racontaient qu'ils entendaient...

M. le Maire :

C'est sûrement un tilleul, oui, et c'est moi qui rêve. Vous savez je suis...

Mme JOUHANDEAUX :

... et qu'ils entendaient la Mère Supérieure crier : « Descendez ma Sœur, descendez ! ». Enfin, c'est une histoire ...*Inaudible*... très amusante.

Je voudrais, simplement, venir sur le fait qu'un parc à cet endroit avec la sérénité qui entoure le lieu pour ceux qui le connaissent, puisque c'est un lieu clos, le fait qu'il soit fermé la nuit, ce qui va permettre de préserver les lieux, cela va être un endroit extrêmement apaisant. Et pour les familles en particulier avec des jeunes enfants, c'est un lieu qui sera à la fois près des axes routiers et en même temps tout à fait sécurisé et cela rentre, effectivement, comme vous le dites, dans notre politique d'un Pau toujours plus vert, toujours plus accueillant, mais également dans le plan anti-solitude parce que je pense que cela pourrait être aussi un lieu de rencontres pour des personnes qui sont en quête...

M. le Maire :

Il y aura des locaux de rencontres...

Mme JOUHANDEAUX :

Voilà, tout à fait....

M. le Maire :

Mais j'insiste, tout le monde a compris, je ne veux pas le faire avec de gros sabots, cela participe aussi de la protection des femmes qui seront là que le lieu soit clos et notamment clos la nuit.

Je mets aux voix...

M. PERES :

Pardon !

M. le Maire :

Oui, Monsieur Pérès...

M. PERES :

Je rappelle juste tout l'intérêt de cette opération, vous l'avez dit, et sur le plan des espaces verts et sur le plan social et sur le plan de la protection des personnes qui en ont besoin mais que, financièrement, c'est une opération intéressante pour la ville parce que, j'ai oublié de dire je le précise, 1 200 000 € correspond aux deux ensembles foncier et immobilier. Et pour la partie qui incombera à la ville, au terme de la convention de portage, il s'agit simplement de 316 000 €, vous voyez.

C'est une opération importante dans des conditions financières, me semble-t-il, favorables.

M. le Maire :

Oui, je trouve que c'est très significatif. D'abord, je trouve que c'est, comme vous l'avez senti, attendrissant et c'est un projet, quand je pense aux femmes qui sont exposées aux violences de plus en plus nombreuses, avec le sentiment que nulle part elles ne sont à l'abri et que là il y ait pour elles et pour leurs enfants un lieu de ressourcement, un lieu de protection et en même temps un parc offert aux palois, je trouve que c'est une bonne décision.

Je mets aux voix le rapport.

Il est adopté à l'unanimité si je ne me trompe pas.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Îlot Navarro, Monsieur Pérès, échange foncier avec la SIAB.

5 ILOT NAVARROT – ÉCHANGE FONCIER AVEC LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU BÉARN RUE DES ORPHELINES ET RUE NAVARROT

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, très simple, c'est-à-dire que la ville pourrait acquérir auprès de la SIAB une superficie de 79 m² ce qui lui permettrait d'élargir le trottoir de la rue Navarro en contrepartie de quoi, la ville aussi céderait à la SIAB 3 emprises d'une surface totale de 69 m².

Donc, on propose, effectivement, que cet échange se réalise sans soulte.

M. le Maire :

Merci.

C'est adopté à l'unanimité.

S'il y avait une soulte pour 69 m², je considérerais que l'on est pas loin de...

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Rue Carnot, échange foncier avec Pau Béarn Habitat, Monsieur Pérès.

6 RUE CARNOT – ÉCHANGE FONCIER AVEC PAU BÉARN HABITAT EN VUE D'UN ALIGNEMENT AVEC LE BÂTI EXISTANT

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, là, il s'agit aussi de proposer d'acquérir une emprise de 9 m² qui est la propriété de Pau Béarn Habitat et de lui céder une emprise de 3 m² permettant ainsi l'alignement avec le bâti existant et donc, là aussi, ...

M. le Maire :

Sans soulte.

M. PERES :

... sans soulte, évidemment, et de procéder à la désaffectation et au déclassement de cette emprise.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Ensuite, rapport n°7, transfert de l'impasse « Cité des abeilles » dans le domaine public.

7 TRANSFERT D'OFFICE DE L'IMPASSE « CITÉ DES ABEILLES » DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, on en a déjà parlé, vous vous souvenez sans doute, il y a quelques mois.

Donc, la particularité de cette voie c'est que c'est une voie privée mais qui est ouverte à la circulation publique ce qui pose des problèmes et notamment des problèmes de responsabilité pour la commune.

Donc, nous avons décidé au mois de juin dernier d'engager une procédure de transfert d'office de propriété dans le domaine public. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, sans réserve, donc, je vous propose...

M. le Maire :

Vieille histoire qui trouve là son dénouement...

Unanimité.

Oui, allez-y, Madame Poueyto...

Mme POUEYTO :

Excusez-moi, Monsieur le Maire et chers collègues. Il y a un ancien combattant qui me demandait, mais cela date au moins de 20 ans, justement, le classement de cette voie. Il n'y avait jamais moyen d'y arriver, donc, je suis intervenue à tous les étages. Puis, je suis arrivée à l'étage de Monsieur Colombel et voilà. Non, mais parce que je savais que de votre côté cela était ok mais après il fallait faire tout le...

M. le Maire :

Et cela dure depuis...

Mme POUEYTO :

Et cela dure mais, franchement, je pense à lui parce qu'il est décédé maintenant. Cela a été son combat pendant des années, il devait avoir des tonnes de lettres, son épouse avait pris le relais. Je suis contente de voir que tout arrive et même s'il n'est plus là pour le voir, mais c'est bien pour lui.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

En tout cas, oui c'est l'épilogue d'une affaire qui dure.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Monsieur Pérès, cession d'une partie de la parcelle 4 rue Goya.

8 4 RUE GOYA : CESSIION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE BZ N°315 À LA SCI DU SOLEIL

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, il s'agit de la Société Civile Immobilière du Soleil qui souhaite acquérir cette parcelle d'une superficie de 534 m² située rue Goya.

Alors, c'est un terrain, évidemment, appartenant à la ville de Pau mais qui est libre de toute occupation et qui fait partie des terrains cessibles. Alors, cette même société civile a un projet immobilier de bureaux en cours de travaux et l'acquisition de cette parcelle lui permettrait d'avoir des places de stationnement ce qui serait important.

Donc, un accord est intervenu au prix de 170 € le mètre carré soit un montant global de 88 000 € HT.

Voilà, c'est important pour ce quartier aussi, effectivement, et d'avoir des bureaux et d'avoir un parking.

M. le Maire :

Merci beaucoup, Monsieur Pérès.

Unanimité si je ne me trompe pas.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Nous continuons au quartier Saragosse avec des désaffectations et déclassements d'emprises foncières à usage de stationnement Anglas et Arrémoulit.

9 QUARTIER SARAGOSSE : DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'EMPRISES FONCIÈRES À USAGE DE STATIONNEMENT AUTOUR DES RÉSIDENCES ANGLAS ET ARRÉMOULIT SUITE À ENQUÊTE PUBLIQUE ET CESSION À PAU BÉARN HABITAT

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Exactement, mais cela veut dire, qu'effectivement, cette délibération qui pourrait paraître mineure ne l'est pas parce qu'elle s'inscrit dans le projet global de réhabilitation de l'ensemble du quartier Saragosse. Et là, il s'agit, effectivement, de porter une attention sur les pieds d'immeubles.

Donc, il nous est proposé de céder à Pau Béarn Habitat 2 emprises foncières. Alors, pour la résidence Anglas une superficie de 1 700 m², pour la résidence Arrémoulit une superficie de 2 312 m².

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au déclassement en soulignant à juste titre, me semble-t-il, le caractère d'intérêt général de cette opération et qui contribue aussi à la qualité de vie des résidents.

Donc, il nous est demandé de procéder au déclassement et à la désaffectation et de céder ces parcelles à l'euro symbolique.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Oui Madame Poueyto...

Mme POUEYTO :

Oui, je voulais juste dire qu'en plus de cela, ces deux emprises c'est, effectivement, très important pour tout le projet de l'ANRU et de Saragosse, je vous invite tous à aller vous promener et à rencontrer, discuter avec les habitants, vous verrez leur réelle satisfaction de la métamorphose de ce quartier. Mais les deux emprises dont vous parlez là, mon cher collègue, concernent justement celles qui sont autour du théâtre Saragosse et notamment aussi de la place Laherrère et j'ai envie de dire, tout avance en même temps. On voit que Laherrère est en train de prendre forme et c'est franchement à la hauteur de ce que l'on avait vu et souhaité et c'est vrai que le fait que les aménagements d'immeubles, parce que là on parle des aménagements de pieds d'immeubles, mais il y a aussi les aménagements de logements qui suivent, qui se font en même temps. Je veux dire, c'est un projet qui avance, tout ensemble. Il y a une excellente collaboration et une excellente entente entre tous les acteurs de ce territoire que ce soit les bailleurs, mais les architectes, tout ce qui est espaces verts, tout ce qui est en même temps entreprises, enfin tout avance en même temps. Et je veux saluer quand même là aussi deux personnes, c'est Ouahid Dorbane et son service et puis, évidemment, aussi Olivier Subra avec Pau Béarn Habitat. C'est vrai là que vous avez deux personnes qui ont su faire avancer ces dossiers au rythme que vous souhaitiez, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

L'excellence de nos collaborateurs est une des marques de fabrique de la ville.

Mme POUEYTO :

Oui, tout à fait.

M. le Maire :

Très bien.

Merci beaucoup.

Unanimité, je ne me trompe pas.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Nous passons, Monsieur Pérès, à l'îlot Guynemer.

10 ÎLOT GUYNEMER : RACHAT AUPRÈS DE L'EPFL DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS AU 19 RUE DE GUYNEMER DÉNOMMÉ « MAISOMBIELLE »

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

C'est une opération de réhabilitation immobilière qui se poursuit. En l'espèce, il s'agit de demander à la ville de racheter, effectivement, auprès de l'Établissement Foncier l'immeuble au 19 rue Guynemer. La convention de portage qui était d'une durée de 2 ans est arrivée à terme, donc, il s'agit de racheter.

Juste une précision là-dessus. Vous voyez que le prix de rachat indiqué est de 289 000 €. Je le décompose un instant parce que cela veut dire que le prix d'achat était de 150 000 €, il y a eu des frais de portage, il y a eu des travaux pour 155 000 € qui ont été effectués par l'Établissement Foncier, plus quelques frais annexes, plus la TVA mais nous bénéficions dans cette opération d'un fonds friche de 50% du montant des travaux c'est-à-dire d'un fonds friche de 77 000 €. C'est ainsi que l'on arrive, si vous voulez, à un montant de 289 000 € mais dans cette opération, nous avons la chance de pouvoir bénéficier de 77 000 € de réfaction consentis par l'Établissement Foncier.

Voilà ce dont il s'agit.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Unanimité si je ne me trompe pas.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Ensuite, nous passons au rapport n°11, un avenant d'un groupement de commandes.

11 AVENANT 1 AU GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR DES PRESTATIONS DE CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Donc, il s'agit simplement d'ajouter à la convention de groupement de commandes un certain nombre de contrôles qui n'y étaient pas parce qu'ils ...*Inaudible*... moins ou ils n'étaient pas obligatoires, notamment des conventions réglementaires liées à l'efficacité énergétique.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Nous passons au rapport n°12, groupement de commandes : élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux.

12 GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR DES PRESTATIONS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, entre la ville de Pau et la communauté d'agglomération et le Centre Communal d'Action Sociale.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Groupement de commandes, achat de consommables pour billétique et monétique.

13 GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR L'ACHAT DE CONSOMMABLES POUR LA BILLETIQUE ET LA MONÉTIQUE

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, cela c'est une convention, donc, de groupement de commandes entre la ville de Pau et le syndicat des transports.

M. le Maire :

Unanimité.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Entretien d'espaces verts communaux et communautaires.

14 GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, entre la ville de Pau et la communauté d'agglomération et toutes les autres structures qui voudraient bien s'y associer.

M. le Maire :

Unanimité.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Au rapport n°15, groupement de commandes pour la fourniture de matériel sportif.

15 GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIEL SPORTIF

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, entre la ville de Pau, la communauté d'agglomération et toute autre structure.

M. le Maire :

Unanimité.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Au rapport n°16, garantie Agence France Locale pour octroyer une garantie au titulaire de documents ou titres émis par l'Agence France Locale.

16 GARANTIE AGENCE FRANCE LOCALE

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, vous connaissez l'Agence France Locale...

M. le Maire :

Dont nous avons été les fondateurs.

M. PERES :

Exactement, et dont nous sommes les actionnaires.

Donc, l'Agence France Locale regroupe l'ensemble des collectivités locales qui le souhaitent ce qui nous permet, d'ailleurs, d'avoir des conditions très favorables d'emprunt et qui nous permet aussi de diversifier.

Là, il s'agit comme habituellement, si vous voulez, de donner la garantie qui est demandée, qui est limitée au montant des encours.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

M. François BAYROU et M. Jean-Louis PERES ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Au rapport n°17, nous arrivons à la tarification des parkings. Alors, je vais dire un mot simplement de présentation, très simple.

17 ÉVOLUTION DE LA TARIFICATION DES PARKINGS EN OUVRAGE

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

M. le Maire :

Qu'est-ce qui fait que nous avons décidé d'aborder cette question ? Un certain nombre d'éléments.

Nous n'avons pas augmenté le prix des parkings depuis des années et peut-être on aurait pu continuer comme cela s'il n'y avait pas eu la crise liée à l'épidémie qui nous a fait perdre, allez à la louche, 1,3 ou 1,4 M€.

Et même si l'État nous a apporté une aide en compensation, comme à toutes les entreprises, de l'ordre de 620 000 € quelque chose comme cela, vous voyez que la différence, le delta qui reste existe et que de surcroît, nous avons absolument besoin de continuer à investir. Cela c'est la 2^{ème} raison.

La 3^{ème} raison, c'est que nous avons quelque chose qui ne marche pas : c'est les parkings relais. Le fait que les parkings relais soient vides et certains, spectaculairement vides, et que par exemple un certain nombre de voitures choisissent d'aller systématiquement à Verdun, parce que les tarifs sont extrêmement bas, nous amène à revoir notre politique et donc à augmenter de manière raisonnable les tarifs en centre-ville et à rendre gratuits les parkings relais - on peut, d'ailleurs, imaginer que ces parkings relais, on va pouvoir par exemple y installer des possibilités de location de vélos, cela nous allons le négocier avec Idelis en particulier - parce qu'aujourd'hui, les parkings-relais sont payants, accompagnés de l'obligation de prendre un ticket de bus et puis, il y a des gens qui peut-être ne sont pas dans ces cas-là. Donc, on va simplifier, on va rendre gratuits les parkings relais, on va augmenter de manière maîtrisée les parkings en ville et notamment Verdun, ce qui nous laissera toujours très loin des villes qui nous entourent et qui sont de la même gamme que la nôtre.

Par exemple, nous avons fait une étude sur un panel qui comprend Angers, Brest, Caen, Chambéry, Dijon, Dunkerque, Le Havre, Le Mans, Limoges, Nîmes, Perpignan, Poitiers et Reims. Sur ce panel-là, on est à 66 € en moyenne des places de parkings et nous, après ajustement, on sera à 55 € sur tous les parkings de la ville à l'exception de Clemenceau qui fait l'objet d'une demande extrêmement importante.

Et pour que vous puissiez comparer les actifs 7j/7, c'est 90 € dans le panel et on sera à 79 € pour les parkings souterrains de la ville. Et alors, évidemment, on est très loin, je viens de vous dire que l'on serait à 79 € pour les actifs qui prendraient 7j/7 et 7j/7, à Bordeaux c'est 122 € et à Toulouse c'est 169 € ; donc une différence qui est, évidemment, extrêmement significative sur les prix.

Nous avons décidé en même temps de traiter d'une situation, qui est je trouve choquante ou en tout cas qui méritait d'être corrigée, c'est sur un tarif qui sera réservé - c'est un peu plus loin je crois, juste après - pour les aides à domicile. Vous savez que les infirmières avaient un tarif particulier, on a décidé de trouver un tarif particulier pour les aides à domicile non seulement celles du CCAS mais celles des associations ou des entreprises qui vont avoir besoin de venir au centre-ville pour apporter leur soutien à nos compatriotes.

Voilà à peu près les principes de cette question et c'est Monsieur Capéran qui va prendre le relais.

M. CAPERAN :

Merci, Monsieur le Maire, mais vous avez tout dit pratiquement.

J'ajouterais, si vous permettez, que les parkings souterrains - ils font 3 700 places et un peu plus - ont fait l'objet d'un fort investissement de 2015 à 2020. Le parking République était quasiment insalubre pratiquement et peu praticable...

M. le Maire :

Eh bien, il était sous arrêté de fermeture.

M. CAPERAN :

De fermeture, c'est cela, pour l'avoir vécu avec la commission de sécurité.

Le 2^{ème} point sur le plan financier, Monsieur le Maire, vous l'avez souligné, il nous faut équilibrer ce budget annexe. Le budget annexe des parkings, il est de l'ordre de 6 275 000 €/6,3 M€ par an et avec un investissement qu'il nous faut. Et le *...Inaudible...* investissement qui est en cours actuellement, c'est le parking de la gare qui est terminé, maintenant, et qui va être livré. Vous voyez bien que c'est un investissement par an à peu près de plus de 2 M€. Un investissement réalisé, un amortissement indispensable fort et encore, si vous voulez, de l'investissement, voilà. C'est pour cela qu'il nous faut rééquilibrer. Vous avez donné, si vous voulez, toutes les informations quant à la fréquentation et la période, je dis bien de non fréquentation, de ces parkings liée bien sûr à la pandémie.

Je ne reviens pas, Monsieur le Maire, sur les principes généraux d'évolution de la grille tarifaire des parkings parce que le tableau annexe où figurent tous les tarifs entre les abonnements, etc.

Un point qu'il faut souligner, également, c'est la tarification de recharges électriques dans les parkings souterrains. Nous avons vu cela avec le syndicat d'électrification pour harmoniser, je dis bien le tarif, qui est, vous l'avez indiqué, à la présente délibération de 2 € TTC de frais forfaitaires.

Voilà ce que je puis dire, si vous voulez, vous avez donc tous les tarifs qui figurent en annexe.

M. le Maire :

Merci beaucoup, Monsieur Capéran.

Monsieur Marbot...

M. MARBOT :

Oui, Monsieur le Maire, merci de me donner la parole.

Lors des conseils municipal et communautaire de décembre, vous nous avez demandé de valider une hausse de la taxe foncière de 4% que vous évaluiez à 88 € par an et par ménage.

Un mois et demi plus tard, nous voilà encore contraints par la dette et vous nous proposez, aujourd'hui, d'augmenter très fortement les tarifs des parkings. Pour le parking de Verdun, c'est tout bonnement un doublement du tarif des abonnements. Donc, si je prends l'exemple d'un palois...

M. le Maire :

Attendez, Monsieur Marbot, doublement, on passe de 1€ à 1,50 € ce qui en arithmétique, de la manière dont on la pratiquait à l'école primaire, ne constitue pas un doublement.

M. MARBOT :

Mais, Monsieur le Maire, si vous m'avez bien écouté, j'ai parlé d'un doublement des des tarifs des abonnements où l'on passe de 20 à 40 €. 20 à 40 €, il me semble que c'est un doublement si bien que sur le tarif annuel les palois paieront non plus 240 € mais 480 €. Si on y ajoute les 88 € de taxe foncière, on est largement au-delà d'une augmentation d'inflation dans un contexte où aujourd'hui déjà, tous les prix augmentent et où de plus en plus de nos concitoyens et de nos concitoyennes ont du mal à boucler les fins de mois. On peut comparer cela avec les 100 € que le gouvernement a attribués aux français et aux françaises les plus dans la nécessité pour pouvoir faire face à l'inflation de l'énergie. C'est 100 € qui leur sont donnés par le gouvernement mais c'est, rien que pour la ville de Pau et la communauté d'agglomération, 300 € qu'ils leur seront pris de manière supplémentaire sur l'année 2022.

Alors, j'entends qu'à Verdun il y a besoin de décongestionner le parking et les abonnements. Le problème étant que pour un grand nombre de travailleurs et un grand nombre d'abonnés, ils n'ont pas le choix. Ils n'ont pas le choix que d'utiliser Verdun parce qu'ils ont des horaires, parce qu'ils habitent loin, parce que parfois leur situation ne leur permet de prendre le bus et que ces travailleurs-là, ces premiers de corvée comme on les a appelés à un certain moment, parfois leur fin de mois s'arrête le 15 et pas le 30 et que déjà, pour ces travailleurs dont la fin de mois s'arrête le 15, 20 € c'est beaucoup. Alors, imaginez 40 € par mois, imaginez un doublement du tarif de l'abonnement à Verdun et le poids que cela va représenter dans leur budget.

Or, notre centre-ville a besoin des travailleurs. Il existe beaucoup de secteurs qui, aujourd'hui, peinent à recruter et qui, peut-être, parce que ces travailleurs ne voudront plus venir travailler en centre-ville parce qu'ils ne pourront pas se garer, devront renoncer à employer et à créer des emplois en centre-ville.

Alors, bien sûr il y a les bus comme solution alternative et cette alternative est une vraie solution d'avenir. Sauf que, aujourd'hui, elle n'est pas forcément adaptée et que le meilleur moyen de convertir les palois et les paloises et les habitants de l'agglomération à l'usage du bus, cela n'est pas de les contraindre au porte-monnaie, c'est sans doute de tester la gratuité. Peut-être qu'Olivier Dartigolles vous en parlera plus longuement par la suite, lui qui est un fervent défenseur de cette solution mais je rejoins cette solution parce qu'elle est incitative et que c'est comme cela que l'on arrivera petit à petit à modifier les comportements. Et si, Monsieur le Maire, vous n'êtes pas convaincu totalement par la gratuité, essayons-là, essayons-là de manière partielle, essayons-là le vendredi pour les travailleurs, essayons-là le samedi pour permettre aux consommateurs de venir en centre-ville et nous verrons bien si cette solution permet, petit à petit, de soutenir le centre-ville et l'activité du centre-ville, tout en se passant progressivement de voiture.

Mais aujourd'hui, cette délibération, elle nous semble à contre-temps de l'évolution de la ville, elle nous semble trop importante et disproportionnée par rapport à l'augmentation qui est proposée, et donc elle nous semble inadaptée à l'état de la situation de notre ville.

M. le Maire :

Monsieur Pérès...

M. PERES :

Oui merci, quelques précisions que l'on a déjà dites mais chacun le dit à sa manière.

D'abord, nous avons effectivement eu un problème de manque de recettes, vous le disiez, Monsieur le Maire, tout à l'heure. Malheureusement, la crise sanitaire n'est pas finie et je ne suis pas certain, ou je suis certain en tout cas en début 2022 nous aurons, effectivement, encore une insuffisance de recettes de fonctionnement dont nous avons besoin et nous en avons besoin, de cet équilibre budgétaire, parce que le service des parkings est un service public industriel et commercial qui a la nécessité de s'équilibrer par ses propres recettes. Donc, j'espère que les recettes vont croître mais, aujourd'hui, nous n'en sommes pas sûrs, premièrement.

Deuxièmement, vous parlez de la dette, Monsieur Marbot, mais la dette qui est la résultante d'investissements et c'est vrai qu'il y a eu beaucoup d'investissements...

M. le Maire :

Et heureusement ! On ne pouvait pas continuer comme cela.

M. PERES :

... entre 2015 et 2020 mais notamment pour rattraper du retard qui s'était accumulé lors des années précédentes. Je vous rappelle que pour le parking République, l'investissement a été de 7 M€. Donc, c'est une dette qui résulte d'investissements, ce n'est pas une dette si vous voulez qui a une autre origine. Et les investissements, j'en conviens, ont été massifs parce que c'était nécessaire puisqu'il y avait même un parking qui avait un arrêté de fermeture.

Donc, voilà pour l'explication.

Alors, ensuite cela veut dire, entre manque de recettes et un niveau d'investissement qui était fort, on a fait des investissements principaux aujourd'hui. Donc, les années prochaines seront moins importantes.

Il convenait ou il convient de revoir la grille tarifaire qui n'avait pas été augmentée depuis plusieurs années. Moi je considère, alors, on peut ne pas être d'accord mais j'essaie de regarder les chiffres un petit peu en valeur absolue aussi. Pour le parking Verdun, je ne prendrai que celui-ci pour ne pas être trop long, il y a une augmentation pour les abonnés actifs, le tarif passe à 40 €/mois, c'est-à-dire de 10 €/semaine, c'est-à-dire de 2 €/jour ce qui reste, à mes yeux raisonnable. L'abonnement résidentiel passe à 15€, c'est-à-dire, 15 €/mois, c'est-à-dire à peu près, j'arrondis, 3,5 €/semaine, c'est-à-dire 0,50 €/jour et quant au stationnement classique, il passe à 1,50 € pour une demi-journée, ce qui reste me semble-t-il, alors, on peut le discuter, mais cela reste en soit extrêmement raisonnable. Alors, prendre l'augmentation, effectivement, en pourcentage si on ne tient pas compte de la référence en valeur absolue c'est bien difficile. Et je prends l'exemple d'un nouveau parking, le futur parking de la gare, que l'on appelait avant le parking du stadium, eh bien, pour un abonnement à 60 €/mois, cela reviendra à peu près à 2,50 €/jour.

Donc, je considère, qu'effectivement, cela reste des augmentations justifiées pour ce que je viens de dire et qui sont raisonnables et, en tout cas, bien moins chères que dans beaucoup d'autres villes.

M. le Maire :

Beaucoup moins chères.

En tout cas, il y a une chose que l'on ne dit pas, enfin on parle des augmentations, on ne parle pas des baisses. Car il y a des baisses de tarifs, je le répète, pour les parkings-relais c'est la gratuité que nous choisissons sans conditions. Il faudra, simplement, veiller à ce que cela ne donne pas lieu à des voitures ventouses, il y aura de ce point de vue-là une préoccupation.

Mais je rappelle que pour les résidents, pour la plupart des parkings, pour Aragon et Beaumont, c'est une baisse, c'était 59 €, on passe à 55 €. Pour les commerçants c'était 62 € et cela tombe à 55 € pour tous les parkings de la ville, ce qui veut dire que sur Halles et République c'est sans changements, par exemple. Avec 2 abonnements pour les commerçants, avec baisse et multiplication des abonnements c'est quand même une préoccupation que nous avons prise en compte, donc.

Emmanuelle Camelot...

Mme CAMELOT :

Oui merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Évidemment, les écologistes ne vont pas s'opposer à une mesure qui vise à diminuer la place de la voiture en ville.

Néanmoins, ce que vous proposez nous semble insuffisant sans la mise en place d'autres mesures. Parce que la réalité, c'est que le Fébus a induit l'appauvrissement des autres lignes de bus : il y a maintenant des rues sans arrêts, des horaires moins fréquents, peu de lignes transversales.

À Pau, par ailleurs, il n'y a pas de comodalité. Aucun bus ne prévoit d'espace pour embarquer un vélo. Prendre le train à la gare de Pau avec son vélo relève de l'exploit et cela je vous le dis vraiment par expérience puisque je le fais régulièrement.

Les cyclistes ne sont pas pris en compte dans les nouveaux aménagements comme je l'ai déjà exprimé lors du dernier conseil municipal du 13 décembre et je fais référence notamment aux deux ronds-point de l'entrée Est qui ne prennent pas en compte des aménagements qui permettraient d'être en totale sécurité. La vitesse des voitures est trop élevée. On a vu depuis le mois de janvier plusieurs accidents de piétons renversés. Il est impossible de boire un verre ou de se promener sur le boulevard des Pyrénées sans profiter par la même occasion du bruit et des émanations de voitures qui passent et souvent à vive allure. Les riverains du centre-ville sont au bord de la crise de nerf, Monsieur Danan en sait quelque chose. La pollution sonore y est considérable. Pau est englué. Il y a des voitures garées sur les trottoirs notamment rue Tran et rue Bernadotte alors que le parking Verdun est à 50 m et tout cela est toléré.

Donc, si l'intention réelle...

M. le Maire :

Non, non, non... Non ce n'est pas toléré, c'est verbalisé !

Mme CAMELOT :

Oui, c'est verbalisé, mais peut-être de façon insuffisante...

M. le Maire :

Je vous assure que ceux qui sont verbalisés en parlent au Maire sans précaution rhétorique. Ils sont furieux d'être verbalisés. Mais c'est la vie, il faut au contraire faire respecter ces règles.

Mme CAMELOT :

Alors tant mieux ! S'ils sont verbalisés, vraiment je le dis, tant mieux !

Donc...

M. le Maire :

Je vous citerai, Madame Camelot, je demanderai que l'on vous écrive pour trouver un témoignage de soutien.

Mme CAMELOT :

Avec plaisir !

Et donc, si l'intention réelle est de favoriser les mobilités douces comme vous l'annoncez, y compris dans la délibération, il nous semble que ce n'est pas en se contentant d'augmenter les parkings que vous allez convaincre les palois et les paloises. Il faut une politique globale des mobilités, sécurisée pour les piétons et les cyclistes. Il faut initier des lignes de bus transversales, multiplier les navettes électriques. Il faudrait mettre en place un plan de circulation, et j'en ai déjà parlé à plusieurs reprises, qui empêche les véhicules d'utiliser les quartiers résidentiels comme voies de délestage aux grands axes. Il faudrait favoriser le covoiturage et surtout, surtout, interdire le centre-ville aux voitures.

Le problème du prix des parkings c'est l'arbre qui cache la forêt, parce que notre ville mérite d'entrer dans le club des villes modernes où cohabitent les piétons, les cyclistes et les automobilistes en bonne intelligence. Et ce club, ce n'est pas le club fermé des grandes villes puisque l'on peut y trouver, par exemple, Poitiers dont vous avez parlé tout à l'heure mais aussi Metz qui est assez semblable à Pau en termes de population. Et par exemple, ces deux villes présentent des taux de vacances commerciales inférieurs au nôtre, même si tout le monde n'est pas d'accord sur les chiffres. Parce qu'un centre-ville attractif, on le sait aujourd'hui, c'est un centre-ville qui propose d'autres attraits qu'un centre commercial, c'est-à-dire un centre-ville propre, agréable, à l'air libre avec des espaces végétalisés et surtout sans le bruit ni le danger des voitures et donc, piétonnier.

Donc, cette solution que vous proposez est pour nous insuffisante parce que les automobilistes ne changeront pas leurs pratiques sans une vraie politique globale des mobilités.

Néanmoins, nous soutiendrons cette délibération mais en espérant ardemment que nous sommes au début d'une vraie politique globale des mobilités pour le bien-être des palois et des paloises.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

J'avais envie de vous poser une question en vous entendant. Est-ce que vous connaissez une autre ville qui a des navettes électriques et gratuites en centre-ville ?

Mme CAMELOT :

Euh, je ne sais pas, non, à vrai dire, je ne sais pas. Je ne peux pas vous dire que j'en connais mais je ne peux pas vous dire que cela n'existe pas.

M. le Maire :

Moi, je vous dit en tout cas que c'est ce que nous avons mis en place dès que nous sommes arrivés : des navettes électriques gratuites.

Mme CAMELOT :

Une navette électrique gratuite.

M. le Maire :

Non ! Des navettes, il n'y a pas qu'une seule navette.

Mme CAMELOT :

Bien sûr, on peut jouer sur les mots, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Eh bien, le pluriel cela rend simplement compte du nombre.

Et combien on en a, Monsieur Capéran ?

M. CAPERAN :

Il y a 3 navettes électriques.

M. le Maire :

Je croyais 4 !

M. CAPERAN :

Il y en a une en réserve si vous voulez. Il y en a 3 qui tournent et le coût annuel est de l'ordre de 200 000 €/an.

M. le Maire :

Et que l'on assume précisément pour cette raison avec plaisir.

M. CAPERAN :

Exactement !

M. le Maire :

Je lance un appel à la cantonade. Je suis persuadé depuis que nous les avons installées, c'est-à-dire maintenant depuis 6 ou 7 ans, que l'on peut améliorer les trajets et qu'il y a un vrai travail à faire pour que tout le monde visualise, se représente les trajets pour les utiliser. Je suis persuadé qu'il y a un grand avenir pour cette navette dans l'hyper-centre.

Madame Camelot, l'hyper-centre est limité à 30 km/h et nous allons faire une expérience, je l'ai promis, sur des 20 km/h qui sont des espaces de partage, de fluidité et d'apaisement entre piétons, cyclistes. Parce que les cyclistes quelque fois aussi, sont à l'égard des piétons un peu, comment dirais-je, impérieux, donc, il faut voir de ce point de vue-là.

Monsieur Bertozzi...

M. MARBOT :

Monsieur le Maire , Bayonne a sa navette électrique pour votre information, gratuite.

Mme CAMELOT :

Et à Biarritz aussi, Monsieur le Maire, à Bayonne et à Biarritz.

M. le Maire :

Sont-elles gratuites, vous êtes sûre ?

Mme CAMELOT :

Elles le sont, électriques et gratuites.

M. le Maire :

Eh bien, on a été des précurseurs, j'en suis ravi.

On continue.

C'est ce que j'aime.

Monsieur Bertozzi...

M. BERTONAZZI :

Merci, Monsieur le Maire, je voulais juste peut-être rassurer Madame Camelot, enfin Emmanuelle, sur la dynamique très forte que l'on a aujourd'hui pour rendre la ville apaisée. Mais je ne voulais pas rentrer sur ces sujets, je voulais juste reprendre l'affaire parkings-relais place de Verdun.

J'ai fait une petite étude de cas que je vous soumetts pour comparer simplement pour ce qui serait un actif donc un travailleur. La place de Verdun coûtera demain 40€/mois, elle coûte aujourd'hui 20€. Quelqu'un qui se garerait sur le parkings-relais allées Catherine de Bourbon paierait son abonnement Idelis à peu près 23 €/mois en prenant l'abonnement annuel. Sauf que la moitié sera pris en charge par son employeur puisque c'est un actif, cela reviendra à 11,60€/mois donc il fait déjà une économie mensuelle de 28,40 €. Le temps de trajet est le même que ce soit en voiture ou avec le bus sur cet axe pour rejoindre le centre-ville. Donc, il économise en plus 1 680 km annuel en le faisant travailler une dizaine de mois. Cela lui rapporte 19 € de plus par mois donc il fait une économie mensuelle de 47,40 € - je peux vous soumettre les chiffres - pour une consommation moyenne de 6,5 L au 100 km/h ce qui est la moyenne actuelle. Donc, on économise 570 € par an, cela c'est de l'argent et en plus on économise également 251 kg de CO₂ émis, voilà. Et si l'on imagine que les ¾ du parking puissent être remplis de cette manière, eh bien, c'est 60 tonnes de CO₂ qui sont économisées par an et encore une fois l'économie financière est réelle et importante puisqu'il s'agit environ de 47,40 €/mois, 570 €/an.

Voilà.

M. le Maire :

Donc, l'usager y gagne !

M. BERTONAZZI :

L'usager actif y gagne dans ce cas, effectivement. Je ne l'ai pas fait pour tous les parkings mais cela sera le cas pratiquement sur tous les parkings.

M. le Maire :

C'est ce que vous avez démontré.

J'ajoute qu'Arnaud Binder m'indique : « Après Fébus, il faut rappeler que le réseau Idelis, on passe de 3 lignes temporis à 4 lignes temporis Fébus, dont Billère et Lescar qui n'en n'avaient pas. 15% de kilomètres desservis en plus, aucune diminution d'offre sur les lignes préexistantes et au contraire la création de nouvelles dessertes : Montardon, Sauvagnon et Emmaüs.

Et donc, il y a là des progrès. Je remercie tous ceux qui travaillent à l'amélioration de notre réseau et c'est, évidemment, important.

Madame Gibergues...

Mme GIBERGUES :

Oui bonsoir, merci, Monsieur le Maire.

Vous avez cité un certain nombre de villes pour les tarifs de stationnement. J'aimerais prendre l'exemple de Mulhouse que vous citez comme exemple, vous l'avez cité lors de la réunion de la rue Barthou. Alors, à Mulhouse, les 4h en souterrains c'est 2 €. Il y a le parking du marché qui est un parking central qui comporte 550 places qui est gratuit 4j/semaine et qui, les jours de marché, reste à un prix raisonnable, bien en-dessous de nos tarifs.

Pour rappel, si on compare donc le stationnement à Mulhouse, les 4h en souterrain à 2 €, nous sommes à Clemenceau à 7,60 € les 4h et également à Aragon, je crois, un tarif enfin 3 ou 4 fois supérieur au tarif de Mulhouse.

Donc, il y a des villes qui ont su s'adapter, qui ne sont pas envahies par les voitures et qui ont su trouver un arrangement et un compromis pour tout le monde. Et je tiens à souligner que le commerce actuellement est en difficulté, bien sûr, on est sous perfusion avec cette pandémie, la reprise n'est pas encore pour tout de suite. Cette augmentation est vraiment mal venue pour les commerçants, pour l'activité commerciale en centre-ville, alors, je ne parle même pas des tarifs en surface parce qu'en surface c'est 17 € les 4h de stationnement. Nous avons des tarifs qui sont bien plus élevés que la plupart des villes et, surtout, il n'y a pas d'autres solutions que de payer du stationnement, alors que la ville de Mulhouse a trouvé des solutions pour, malgré tout, offrir des stationnements gratuits ou à des coûts beaucoup plus accessibles pour les clients qui viennent en centre-ville.

Voilà, merci.

M. le Maire :

Madame Gibergues, je vais vous expliquer la différence entre Mulhouse et nous. C'est que nous, nous sommes arrivés, l'état des parkings souterrains était tel que, je le répète, le parking des Halles-République était sous arrêté de fermeture pour des raisons de sécurité, pour des raisons de mise en danger de la vie d'autrui.

On a dû refaire, sans exception, tous les parkings qui étaient dans un état d'abandon insupportable. Et vous avez suivi les travaux que nous avons faits à Bosquet, à Aragon, à Clemenceau et au parking République et cela a été un investissement considérable qui est, évidemment, un investissement qui se chiffre en dizaines de millions. Et donc, oui, on assume cet investissement. Comment faire ? Vous auriez laissé les parkings dans l'état où ils étaient ? Non.

Alors, je sais bien que vous vous opposiez avec virulence à nos prédécesseurs et vous aviez raison. Mais je pense que de ce point de vue de l'état des parkings, il y a là quelque chose qui était une obligation même pas morale mais juridique. Cet investissement, il faut bien l'assumer, et les autres, ceux qui viennent.

Et d'ailleurs, je vous signale que le représentant de vos collègues commerçants a dit que cela lui paraissait tout à fait raisonnable et je pense qu'il a raison ; ce sont des tarifs qui sont raisonnables. Vous n'aurez pas manqué Madame Gibergues de noter qu'à Mulhouse, la vacance commerciale atteint désormais 10,80%, je cite les chiffres officiels pas les nôtres, vous y avez participé, tout le monde peut vérifier, les journaux l'ont fait, que le comptage rue par rue était tout à fait juste et honnête.

Et donc, de ce point de vue-là, oui, il y a eu un tel abandon des parkings qu'il a fallu réinvestir. Et comment faire autrement ?

Nous avons, aujourd'hui, un nombre de places et un état des parkings qui fait honneur à notre ville. Et il y aura, donc, un moyen très simple qui est de se garer dans les parkings-relais ce qui permettra de gagner gratuitement ou sans avoir à assumer le prix des parkings de centre-ville.

Monsieur Dartigolles...

M. DARTIGOLLES :

D'abord c'est, comme à chaque fois qu'il est question de mobilités, un sujet sérieux qu'il faut aborder, donc, sérieusement. Je pense qu'à travers les décisions qui sont prises, ou alors, cela nous fait aller vers la ville de demain avec des innovations sociales et environnementales, ou cela nous laisse scotché sur la ville d'hier. C'est pour cela que je ne voterai pas cette délibération parce que ce que vous proposez nous engluie dans la ville d'hier.

D'abord un constat et après, une proposition, Monsieur le Maire.

Le constat et vous le savez comme moi, la question du pouvoir d'achat s'est imposée au fil des mois comme l'une des préoccupations prioritaires de la population. J'ai souvenir que le chèque inflation de 100 € a été versé à 38 millions de personnes. Nous savons aussi, et là je fais très court, que l'augmentation spectaculaire parfois vertigineuse de certaines dépenses, je pense à l'énergie, met un très grand nombre de familles - et pas que l'énergie - dans des situations très difficiles, pas uniquement, d'ailleurs, les plus fragiles ou les classes populaires. La presse quotidienne est remplie de témoignages de familles dites de « classes moyennes » qui disent la dureté pour joindre les deux bouts pour prendre l'expression que tout le monde comprendra bien. Donc, toute augmentation de tarif aggrave cette situation. On devrait, donc, quand une augmentation de tarif est réfléchie, le faire avec la main tremblante et réfléchir à des alternatives. Parce que j'entends bien les démonstrations qui nous disent que quand cela augmente on y gagne. J'entends bien que l'on me dise que ce qui est vide devient gratuit et ce qui est congestionné deviendra plus cher. Mais je prends date ce soir que la gratuité des parkings-relais n'aura aucun effet, que cela ne produira pas d'un claquement de doigt une arrivée massive de nouveaux usagers vers les bus qui, pour un certain nombre d'entre eux, sont aussi vides que les parkings-relais.

Ce qui nous pose un problème. Cela nous pose un problème, bien sûr, sur les questions de pouvoir d'achat. Je confirme ce qui a été donné par Sylvie, si vous n'avez pas un abonnement, que vous vous gariez hors parking en surface c'est 17 € les 4h et je confirme que l'augmentation des tarifs sur Verdun aura un effet très douloureux pour des personnes qui sont abonnées.

Donc, tout cela me semble nourrir un schéma qui n'a pas montré son efficacité.

J'en termine là-dessus pour faire une proposition.

Je sais, Monsieur le Maire, cela nous a parfois opposés, qu'il y a un débat quasiment idéologique avec presque des réactions pavloviennes, j'ai pu avoir les miennes, entre partisans et adversaires de la gratuité. Pour ma part, j'essaie de regarder ce qui se fait dans d'autres villes, je me déplace, y compris pour parler avec les élus, en initiative sur ces questions de gratuité, y compris avec les services, c'est ce que j'ai fait dernièrement en allant à Clermont-Ferrand. Je me rends compte, d'ailleurs, que quand il y a un travail qui est effectué à l'échelle d'une agglomération, là c'est Clermont-Ferrand – Auvergne, cela fait bouger. Mis à part certains élus LR indémodables, je me rends compte que la délibération sur la gratuité partielle à Clermont-Ferrand a été votée par toutes les autres sensibilités politiques y compris à l'unanimité par les élus du MoDem. Je suis certain que l'on aurait la possibilité, Monsieur le Maire, de réfléchir à cette question-là à l'échelle de notre territoire. Je suis certain qu'une gratuité construite, réfléchie, partielle, expérimentale - vous voyez, je mets beaucoup d'eau dans mon Jurançon - nous permettrait au moins d'y réfléchir.

M. le Maire :

Le Jurançon ne se prête pas à mettre de l'eau, Monsieur Dartigolles, c'est un crime.

M. DARTIGOLLES :

Oui, la formule n'était pas savoureuse mais c'est celle qui m'est venue à l'esprit. Ne me détournes pas, Monsieur le Maire, je connais votre technique, donc, je continue.

Ce que je veux vous dire, c'est qu'aujourd'hui les transports représentent 30% des émissions de gaz à effet de serre. Nous savons que l'on ne passera pas sur un nouveau modèle sans réduire drastiquement ces transports individuels avec, comme on dit, un report modal vers les transports collectifs. Nous savons que l'on n'atteindra pas la neutralité carbone en 2050 si l'on ne va pas dans cette direction-là.

Ce que je vous propose, donc - et si l'on y arrive on pourra trinquer avec un Jurançon qui ne sera pas coupé d'eau - c'est au moins de mettre en place, Monsieur le Maire, une équipe de travail avec des élus de toutes les sensibilités et puis à l'échelle de l'agglomération, avec des techniciens des mobilités, pour envisager une expérimentation sur la mise en place d'une gratuité partielle. Jérôme Marbot a proposé le vendredi pour voir l'effet sur les commerces de centre-ville, moi je propose le week-end. On peut réfléchir, cela peut être vendredi et samedi, pour simplement voir si, comme dans d'autres villes, cela aura un effet spectaculaire, fort de fréquentation de nos bus et de voitures dans les parkings-relais.

Je sais très bien, Monsieur le Maire, j'ai beaucoup travaillé ces sujets-là, qu'il y a des tarifications sociales et solidaires, mais elles ne créent pas le choc. D'abord, il y a beaucoup de personnes qui y auraient droit et qui, c'est comme les personnes qui ont des droits et qui ne les demandent pas. Mais avec la gratuité dans les villes qui la pratiquent, le bus devient le prolongement du trottoir et donc, les gens montent, descendent. Je sais très bien que la gratuité n'est pas gratuite, c'est une partie des recettes via la billetterie. À l'échelle nationale, ceux qui travaillent sur ces questions-là disent que la gratuité totale sur l'ensemble des agglomérations coûterait 7 milliards. Là, j'interpelle le Haut-Commissaire au Plan, 7 milliards par rapport à des sommes qui sont consacrées à d'autres sujets, c'est une marche qui ne me paraît pas très haute au regard du basculement que cela produirait à l'échelle de notre société et pour les mobilités et la ville de demain.

Donc, vous m'aviez dit, et j'en termine là, Monsieur le Maire, lors d'un conseil d'agglomération ou un conseil municipal, je ne sais plus : « je suis prêt à en discuter ». Est-ce que ce soir vous pouvez envisager, a minima pour commencer, au moins la mise en place d'un groupe de travail ? Cela ne vous engage à rien mais cela nous permettrait d'en discuter et de froter nos arguments et de regarder y compris ce qui se fait ailleurs.

M. le Maire :

Première chose, moi je veux bien que l'on discute mais je ne veux pas que l'on dise n'importe quoi. Quand on dit que 4h cela fait 17 €, excusez-moi, c'est n'importe quoi. Les chiffres exacts sont ceux-ci : le premier quart d'heure est gratuit partout, la première heure en zone orange vaut 1,50 €, 2 € la deuxième heure, 2,80 € la troisième heure et 4 € la quatrième heure pour éviter les voitures ventouses qui s'installent et ne bougent pas. Les 4h cela fait 10,30 € et donc c'est bien loin, excusez-moi, des 17 € que l'on avance. Et si on stationne en zone verte, la première heure c'est 0,90 €, la deuxième c'est 1,20 €, 1,60 € la troisième heure et la quatrième heure pareil, ce qui fait 5,30 € pour les 4 heures.

Donc, on dit n'importe quoi.

M. DARTIGOLLES :

Alors, pourquoi, Monsieur le Maire, quand je me gare place de la Libération - moi j'ai un abonnement au mois sinon place de Verdun mais il m'arrive de me garer place de la Libération - quand je prends et je vous assure, là je le dis, j'essaie de ne pas dire n'importe quoi, mais là c'est du vécu, pourquoi quand je prends pour différentes raisons le maximum de temps que peut me donner ce paiement-là, je peux aller jusqu'à 17 € ?

M. le Maire :

Parce que c'est la journée.

M. DARTIGOLLES :

D'accord.

M. le Maire :

Je vous rappelle entre 12h30, je crois que c'est 12h30, et 14 heures c'est gratuit et à partir de 18 heures c'est gratuit.

M. DARTIGOLLES :

Mais accordons-nous que c'est quand même une somme, quand bien-même ce n'est pas les...

M. le Maire :

Non mais très bien, mais vous voyez bien ceux qui nous écoutent, on leur dit, on leur assène, cela vaut 17 €. Alors, même moi...

M. DARTIGOLLES :

S'ils prennent la journée totale c'est 17 € !

M. le Maire :

Même moi j'ai un trouble quand j'entends des chiffres comme cela.

M. DARTIGOLLES :

Oui mais cela peut aller jusqu'à 17 € !

M. le Maire :

Non !

M. DARTIGOLLES :

Monsieur le Maire, cela peut aller jusqu'à 17 €.

M. le Maire :

Non écoutez, excusez-moi, franchement si quelqu'un veut payer des sommes comme cela sans prendre un abonnement ...

M. DARTIGOLLES :

Il faut le vérifier.

M. le Maire :

... c'est qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans la gestion.

M. DARTIGOLLES :

Les gens qui visitent Pau, qui peuvent être confrontés à cela.

M. le Maire :

Il y a, évidemment, des moyens de trouver du stationnement beaucoup moins cher.

M. DARTIGOLLES :

Pas à Verdun quand c'est saturé.

M. le Maire :

Deuxièmement, est-ce que l'on peut discuter de cet aménagement ? Oui, je vous ai déjà dit "oui", je suis d'accord pour les discussions.

Je veux simplement vous soumettre un fait.

Savez-vous combien coûterait à chaque passager le ticket si on lui faisait payer la totalité de la charge ? Ce ticket coûterait 6 € !

M. DARTIGOLLES :

Bien sûr.

M. le Maire :

Il en coûte 1 €, c'est-à-dire, l'usager paie 15% de l'achat et vous savez très bien, parce que là je sais que vous le savez, combien cela coûterait si on voulait mettre tout cela gratuit, cela coûterait 4,5 M€. Je ne sais pas si vous croyez que l'on peut les trouver facilement les 4,5 M€. Mais vous poussez des cris d'orfraie, vous, d'un vous générique, quand on augmente la taxe foncière, ce qui va nous faire des rendements de 2 M€. 4,5 M€ c'est beaucoup plus que cette augmentation.

M. DARTIGOLLES :

Je n'ai pas proposé une gratuité totale.

M. le Maire :

Et de surcroît...

Eh bien si, vous l'avez proposée souvent, Monsieur Dartigolles.

M. DARTIGOLLES :

Non !

M. le Maire :

Que le Dartigolles de février ...

M. DARTIGOLLES :

Oui, je pense que les villes...

M. le Maire :

... ne renie pas le Dartigolles de l'année précédente.

M. DARTIGOLLES :

Oui, il y a eu 10 000 pétitions pour la gratuité totale sur l'échelle de notre territoire...

M. le Maire :

Oui, bien sûr...

M. DARTIGOLLES :

Mais il y a des villes...

M. le Maire :

On pouvait en faire 100 000 !

M. DARTIGOLLES :

Monsieur le Maire, il y a des villes qui ont opté pour la gratuité totale et qui ont fait les arbitrages politiques pour la livrer en termes budgétaire.

M. le Maire :

Les arbitrages politiques c'est sur quoi ? C'est sur l'école, c'est sur l'aménagement de la cité ? C'est sur...

Donc, je suis d'accord pour que l'on en discute mais, l'idée que la gratuité est gratuite...

M. DARTIGOLLES :

Je suis d'accord, elle n'est pas gratuite.

M. le Maire :

... est une idée, absolument, mensongère.

M. DARTIGOLLES :

Je ne l'ai pas énoncé.

M. le Maire :

C'est un mensonge civique.

M. DARTIGOLLES :

Je ne l'ai pas énoncé ! J'ai même dit : « la gratuité n'est pas gratuite ».

Monsieur le Maire...

M. le Maire :

Eh bien, voilà, alors, Monsieur Dartigolles, nous sommes d'accord au moins sur ce point. Discutons-en, faisons un groupe de travail, cela ne me gêne pas mais moi je sais que ceci nous conduit à une impasse ; mais, je veux bien discuter. On va voir si il y a des possibilités, comme vous dites, de frotter les cervelles et les argumentaires.

Donc, moi cela me va.

M. DARTIGOLLES :

Donc, on peut mettre en place ce groupe de travail, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Bien sûr, c'est ce que je vous dis.

M. DARTIGOLLES :

D'accord.

M. le Maire :

Jamais, je n'ai refusé un sujet de discussion, vous le savez bien, jamais, parce que ce sont des choix civiques et l'on a bien le droit d'avoir des divergences. Mais les conséquences sont à mesurer et à prendre en compte.

Monsieur Chennevière...

M. CHENNEVIÈRE :

Merci, Monsieur le Maire.

Oui, pour répondre à Madame Gibergues qui évoquait Mulhouse et qui sous-entendait qu'il ne se passait pas grand chose à Pau pour accompagner le commerce, je voulais rappeler quand même les tickets parkings. C'est un dispositif qui marche très bien, en 2021 c'est 50 000 tickets qui ont été achetés. Alors, je rappelle le principe : le commerçant achète un ticket à 2 €, la collectivité finance 1,50 €. Donc, c'est un vrai outil pour faire venir le chaland, les clients en centre-ville et cela marche très bien. D'ailleurs, j'invite les commerçants à s'emparer encore un peu plus de ce dispositif qui marche déjà très bien.

M. le Maire :

Ce qui veut dire qu'en réalité, lorsque quelqu'un vient consommer chez un commerçant qui offre un ticket, c'est la gratuité du stationnement.

M. CHENNEVIÈRE :

Exactement !

Le deuxième point, c'est la gratuité aussi sur les événements commerciaux. Par exemple sur les braderies, on fait la gratuité des parkings de manière à soutenir ces événements.

Et puis, je rappelle aussi le dernier point qui n'est pas négligeable, c'est que les parkings sont gratuits sur la pause méridienne et puis à partir de 18 heures, également.

Merci.

M. le Maire :

Eh bien, oui.

Monsieur Cilgi...

M. CILGI :

Oui, bonsoir à tout le monde.

Je me suis permis d'intervenir parce que Monsieur Pérès et vous-même, Monsieur Bayrou, vous vous prêtez un peu au même exercice à chaque fois qu'il y a une augmentation, c'est cette aisance déconcertante à vouloir relativiser les augmentations. À chaque fois, vous divisez la somme par le nombre de semaines, de mois, à croire que vous prenez les gens, excusez-moi du terme, mais pour des gogos, comme si les gens ne voyaient pas bien les augmentations que vous avez prises comme décision. Enfin, c'est quand même assez déconcertant. Je vous invite à le diviser en nombre de secondes peut-être que cela fera moins, le chiffre sera très très bas et les gens accepteront l'augmentation. Moi je pense que là, votre décision participe d'un échec des remplissages des parkings et aujourd'hui vous faites payer les gens. Je pense que c'est la réalité des faits.

Et sur le plan des mobilités, il y a des choses qui se font mais en-deçà, vraiment, de ce qui devrait être. Je sais que pour les voies cyclables il y a encore beaucoup de choses à faire, elles sont encore très très dangereuses les voies cyclables, il y a la sécurisation à faire. Sur ce plan-là, vraiment, je vous invite à investir massivement parce que les routes de Pau sont très très dangereuses pour les cyclistes.

Et puis, l'augmentation, je pense que le 1^{er} ressenti des usagers, cela va être quoi ? Cela va être de dire : « Bon, eh bien, si j'ai la possibilité de pouvoir aller ailleurs qu'au centre-ville, eh bien, j'irai maintenant, ailleurs ». Et cela va participer, eh bien, du fait que le centre-ville va être délaissé en faveur d'autres endroits.

Et puis, je pense que, comment dirais-je, excusez-moi j'ai perdu ce que je voulais dire, j'en arrête là, voilà.

M. le Maire :

Merci beaucoup. Ce n'est pas grave, cela nous arrive à tous.

Monsieur Cilgi, quand vous dites : « je vous invite à investir massivement dans les voies cyclables ». Vous trouvez l'argent où ?

M. CILGI :

Il faut le trouver l'argent. Il y a de l'argent ! Vous avez augmenté les impôts de la taxe foncière...

M. le Maire :

C'est-à-dire, c'est exactement cela, vous m'invitez à augmenter d'avantage les impôts.

M. CILGI :

Non, non ! Il y a d'autres priorités. C'est une question de priorisation des investissements, Monsieur Bayrou.

M. le Maire :

Monsieur Cilgi, à quoi renoncez-vous ?

M. CILGI :

À quoi je renonce ?

M. le Maire :

Oui.

M. CILGI :

Il y a peut-être des investissements comme les Halles qui pouvaient être reportés ou il pouvait y avoir moins d'investissement et qui pouvaient être dirigés vers des choses plus concrètes et qui seraient plus utiles pour les habitants.

M. le Maire :

Vous trouvez que les Halles ce n'est pas concret ?

M. CILGI :

20 M€ de plus pour les Halles, c'est quand même de l'argent conséquent ...

M. le Maire :

Vous trouvez que les Halles cela n'est pas concret ?

M. CILGI :

Comment ?

M. le Maire :

Monsieur Cilgi, vous trouvez que ce n'est pas concret les Halles ?

M. CILGI :

C'est concret mais cela aurait pu être fait d'une autre façon.

Attendez, Monsieur Bayrou, on parle de 20 M€ de surplus, ce n'est quand même pas une paille.

M. le Maire :

Tout ceci n'est pas vrai.

Enfin, bref ! On va interrompre.

Madame Gibergues...

Mme GIBERGUES :

Merci, Monsieur le Maire.

J'aimerais revenir sur l'intervention de Thibault Chennevière. Je suis ravie qu'il parle de la gratuité puisque c'est une idée qui venait de moi à l'époque et qui a été reprise et c'est très bien. La gratuité du stationnement pendant les animations, c'est grâce à l'action du collectif des habitants et des commerçants de Pau que cette gratuité a pu être mise en place. Mais, aujourd'hui, elle est malgré tout largement insuffisante et les arguments du collectif il y a 5 ans pour dire : « Attention ! Ces grands travaux vont perturber le commerce » ont eu un effet dramatique sur la vacance commerciale puisque pendant 5 ans, on a flirté avec une vacance commerciale à 20%: une boutique sur 5 fermée.

M. le Maire :

Et heureusement, nous avons fait tout ce travail pour qu'elles ré-ouvrent !

J'ai une bonne nouvelle. Si je suis bien informé, la dernière cellule de la rue Serviez va être reprise, prise en compte ; il n'y en n'aura plus et rue des Cordeliers, pareil. Et ce n'était pas le cas, il y a 5 ans, Madame Gibergues, vous en conviendrez avec moi.

Mme GIBERGUES :

Alors, je voudrais revenir sur la vacance commerciale puisque vous en parlez...

M. le Maire :

Vous êtes d'accord avec moi ?

Mme GIBERGUES :

Je suis d'accord sur quoi, Monsieur le Maire ?

M. le Maire :

Eh bien, sur le fait que ce n'était pas le cas il y a 5 ans.

Mme GIBERGUES :

Qu'est-ce qui n'était pas le cas ?

M. le Maire :

Eh bien, que toutes les cellules de la rue Serviez fussent occupées, toutes les cellules de la rue des Cordeliers occupées et une vacance commerciale qui a chuté. On est au moins d'accord sur ce point drastiquement.

Mme GIBERGUES :

Alors, la vacance commerciale elle a chuté, effectivement, elle a légèrement baissé, je vous l'accorde. Mais pour le collectif des habitants et des commerçants de Pau, elle est de 15% alors qu'elle était de 20% sur les 5 dernières années. La situation s'améliore, je vous l'accorde mais on est loin des 10%...

M. le Maire :

...Inaudible... les yeux de Monsieur Marbot, vous seriez comme moi, comment dirais-je, troublé.

Mme GIBERGUES :

Est-ce que je peux terminer mon intervention, Monsieur le Maire ?

Merci.

Donc, la vacance commerciale a baissé mais pas au point que vous l'annoncez. Nous sommes toujours à un niveau très élevé de 15%. Vous avez cité la vacance commerciale, vous comparez la vacance commerciale de Pau à celle de Mulhouse, mais Mulhouse, je suis en contact avec le manager de Mulhouse, ils sont entre 7 et 8% aujourd'hui.

M. le Maire :

Eh bien, ce n'est pas vrai.

Je cite les chiffres de l'organisme national, on ne va pas s'éterniser parce que c'est un sujet honnêtement qui est un peu usé. Nous avons vérifié par un comptage auquel vous avez participé vous-même que les chiffres de l'organisme national étaient exacts. Ils nous mettent à 10,80%, je crois, et Mulhouse est à 10,70%. Venant de 7%, ils sont remontés à 10,70% ; Paris est à 12%.

Mais vous dites : « Non ! ». Si ! On ne va pas, encore une fois, échanger des « oui » et des « non ». Vous avez participé au comptage, vous ne pouvez pas dire le contraire.

Mme GIBERGUES :

J'ai participé au comptage avec Jérôme Marbot, mais nous ne l'avons pas du tout validé. Nous ne sommes ni d'accord sur le périmètre que vous nous avez imposé, ni d'accord sur la méthode...

M. le Maire :

Vous êtes formidable !

Madame Gibergues, je ne vais pas me fâcher, je vais parler calmement. Vous avez eu l'audace de proposer un périmètre dans lequel il n'y avait ni le château ni les Halles. Qui peut, connaissant Pau, un quart de seconde accepter que l'on exclue tout le périmètre du château et tout le périmètre des Halles ? Mais où est-ce que vous vivez, Madame Gibergues ? Je sais où vous vivez. Mais c'est insensé que l'on puisse faire des choses comme cela et donc, voilà.

Je vous propose que sur la vacance commerciale on mette un terme à la discussion parce que cela commence à lasser. J'ai proposé un comptage avec l'opposition et les services. Cela a été fait et Thibault Chennevière va en parler. On est arrivé à un résultat que tout le monde a avalisé sauf vous ! Évidemment, vous ne pouviez pas l'avaliser parce que vous aviez annoncé le résultat avant que l'on ne fasse le comptage sur votre réseau. Jje comprends que l'on s'obstine quand on n'aime pas se trouver en défaut, mais là, cela a été absolument objectif.

Et je donne la parole à Thibault Chennevière.

M. CHENNEVIÈRE :

Oui, Monsieur le Maire, oui bon le débat, effectivement, il est très long.

Mais, simplement, moi je pense qu'il faut que vous sortiez de la posture, Madame Gibergues, parce que la situation aujourd'hui, à l'heure où l'on parle, elle est positive. Et lorsque l'on voit, le Maire l'a rappelé, ce qui se passe sur Serviez, sur Cordeliers et sur Maréchal Joffre et sur tous les axes qui sont importants pour la ville, ça marche. J'étais encore à l'ouverture rue Samonzet, que l'on disait totalement morte, d'un restaurant de restauration rapide, il y avait 200 jeunes. Eh bien, cela prouve que cela fonctionne et cette rue qui était en train de mourir, eh bien, elle repart et il y a des réouvertures de magasins. Et pourtant, on n'est pas dans la partie la plus commerciale du centre-ville.

M. le Maire :

Et elle était mourante. Et la rue Carnot que l'on annonçait comme morte, regardez ce qui est en train de se passer.

M. CHENNEVIÈRE :

Je pense aussi à la rue Taylor où il y a eu un travail sur les espaces publics. Il y a zéro cellule disponible. Et quand vous discutez avec les experts de l'immobilier commercial, qu'est-ce qu'ils vous disent ? : « On n'a plus de bien à louer, on n'a plus de bien à proposer ». Donc, il faut arrêter. Et sortez, enfin vous êtes en pleine ville vous devriez le voir quand même que cela marche, que cela fonctionne. Parlez avec les agents immobiliers !

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Jérôme Marbot est le dernier intervenant inscrit.

M. MARBOT :

Oui bon, Monsieur le Maire, je ne sais pas si on va se livrer à une guerre des chiffres éternelle mais on sait que sur certains sujets, vous avez vous-même quelques problèmes avec les chiffres.

Il faut, parfois que la Cour des Comptes intervienne ou que l'INSEE intervienne pour vous rappeler que la science est la science et que l'on ne peut pas tout en permanence remettre en cause.

Sur la vacance commerciale, je vais vous en dire un mot très simple. Nous ne sommes pas d'accord avec un certain nombre de règles que vous avez posées pour le comptage. Je cite un exemple : vous comptez comme occupée votre permanence électorale qui est peut-être encore sous bail mais qui n'est plus occupée depuis des mois et des mois. Vous ne comptez pas les commerces de la rue Lamothe alors que vous comptez Barbanègre et Mathieu Lalanne, bref. Il y a un certain nombre de choses qui sont éminemment contestables dans les règles que vous avez posées pour ce comptage. Néanmoins, et si cela peut nous mettre d'accord, il est certain que la vacance commerciale a baissé dans cette ville et on ne laissera personne dire que cela ne nous convient pas et que nous ne nous en réjouissons pas, voilà. Et donc, cela c'est très clair et net. Tant mieux et c'est notre combat depuis un certain nombre d'années, tant mieux si la vacance commerciale baisse et si le centre-ville retrouve de l'attractivité.

Nous aurons le débat à nouveau parce que l'on peut aussi parler de l'activité en centre-ville en termes d'occupation des logements, en termes de qualité du commerce, en termes de qualité des espaces publics. Mais je pense que ce soir cela n'est pas le sujet. Le sujet c'est une hausse des tarifs que nous vous proposons. Il est vrai que le centre-ville...

M. le Maire :

Attendez ! Non, non, non !

Vous n'allez pas détourner comme cela les choses.

M. MARBOT :

Non mais c'est vous qui les détournez Monsieur le Maire ! Parce que la délibération c'est celle de l'augmentation des tarifs, ce n'est pas celle de la vacance commerciale.

M. le Maire :

Cela n'est pas moi qui ait lancé le débat sur ce sujet-là, donc...

M. MARBOT :

Mais moi je peux débattre sur ce sujet si vous le souhaitez...

M. le Maire :

Monsieur Marbot, vous avez écrit aux élus et aux services pour indiquer que vous les remerciez du comptage qui avait été fait, auquel vous avez participé, et sur le résultat duquel vous avez manifesté votre accord. Bon, point !

M. MARBOT :

Non.

M. le Maire :

Alors, que notre permanence occupe une cellule, soit, mais elle est occupée. Alors, je veux bien m'en aller, il paraît que Madame Gibergues regrettait qu'il y ait trop de restaurants. On peut aussi enlever les restaurants du commerce mais ce sont des commerçants. Je veux dire, quand une cellule est occupée, vous n'allez pas prétendre qu'elle n'est pas occupée par les bons ? Alors, je voyais Madame Gibergues sourire à un restaurant de restauration rapide que les jeunes palois honoraient par centaines de leur présence. Bon ! Ce sont des commerçants. Je suis très frappé.

L'étude nationale a dit, et encore une publication de ce matin, que Pau était probablement une des, peut-être la ville de France qui a le mieux résisté pendant le Covid et où le commerce a progressé, l'occupation des locaux a progressé - si mes collaborateurs m'entendent, ils m'ont passé tout à l'heure une carte qui disait cela - les autres ont régressé pendant le Covid. Nous, nous avons progressé pendant le Covid et c'est l'étude qui est sortie « Dynamiques et enjeux saillants des villes moyennes avant la pandémie ». Et si vous regardez la carte, si vous regardez Pau, eh bien, vous vous apercevez que c'est la ville à trajectoires dynamiques. Toutes les études le disent, parce que je crois, on a fait...

M. MARBOT :

Mais est-ce que vous m'avez entendu dire l'inverse ?

M. le Maire :

Eh bien, je suis heureux, Monsieur Marbot, que l'on puisse s'accorder sur ce sujet parce que ça n'est pas inutile pour les commerçants de la ville. Parce qu'à force de ressasser, comme c'était le cas pendant des mois et des années, que rien n'allait, rien ne marchait à Pau, c'est arrivé au fait que, par exemple rue des Cordeliers les commerçants ont décidé de faire une association des commerçants de la rue des Cordeliers pour arrêter...

M. MARBOT :

Oui mais vous nous citez toujours cet exemple, mais je pourrais vous citer 10 autres exemples où les commerçants étaient insatisfaits...

M. le Maire :

La rue Carnot était à l'abandon, vous le savez bien, la rue Samonzet était à l'abandon, vous le savez bien, tout cela est en train de se repeupler, voilà

M. MARBOT :

Eh bien, Monsieur le Maire, si notre travail critique d'opposition...

M. le Maire :

On va s'arrêter, Monsieur Marbot, sur ce point...

M. MARBOT :

Non, non, je n'avais pas terminé mon intervention, Monsieur le Maire, je n'avais pas terminé mon intervention.

M. le Maire :

... et revenir aux parkings.

M. MARBOT :

Et donc, si notre travail critique d'opposition vous a poussé à travailler encore plus sur ce sujet-là, on en est très satisfait et encore une fois, personne ne nous fera dire que nous ne sommes pas satisfaits de la baisse de la vacance commerciale. C'est une très bonne nouvelle pour le centre-ville et je le dis sans ambiguïté aujourd'hui.

Je voulais revenir sur un point et notamment par rapport à la démonstration de Kenny Bertonazzi sur les bus. Aujourd'hui, si vous êtes serveur dans un restaurant du centre-ville, que vous quittez votre service à 23h30, aujourd'hui, si vous travaillez dans un emploi de secrétariat à Pau et que vous habitez à Lasseube, il n'y a pas de solution avec les transports en commun. Et donc, c'est pour cela que nous vous disons, aujourd'hui, que là cette hausse des tarifs non seulement elle est très importante, mais elle n'est surtout pas adaptée et pas adaptée à l'époque. Et comme, Monsieur le Maire, juste avant l'échange que nous venons d'avoir, je vous sentais un esprit un peu constructif sur nos débats de ce soir, ne penseriez-vous pas nécessaire que la collectivité fasse l'effort de supporter les difficultés financières du budget des parkings au moins pendant un an, afin que l'on puisse travailler à une réorganisation ou à une accélération de la mise en place des lignes Chronobus dont vous avez parlé ou des lignes Tempo, afin que l'ensemble de l'agglomération puisse être correctement desservi à des fréquences intéressantes et compétitives pour les travailleurs de l'agglomération et afin que l'on puisse travailler cela et monter en puissance là-dessus avant d'augmenter les tarifs.

Donc, je vous propose un moratoire d'un an, une année, ce sera un effort financier pour la collectivité mais d'une année pour que l'on puisse avancer là-dessus.

M. le Maire :

Votre proposition est illégale. C'est un budget annexe et ce budget annexe doit être nécessairement équilibré.

M. MARBOT :

Dans le fonctionnement et pas dans les investissements.

M. le Maire :

Eh bien, si, à tous égards.

M. CAPERAN :

Et investissement et fonctionnement, allons !

M. MARBOT :

Allons ! Les collectivités locales comme leur budget annexe doivent être à l'équilibre sur le fonctionnement et sur l'investissement. Il y a des moyens de financements différents comme la dette qui permettent de reporter cela pendant 1 an ; vous le savez très bien puisque vous avez endetté le budget du parking de manière importante.

Donc, ne venez pas me donner des leçons là-dessus !

M. le Maire :

Oh oh, Monsieur Marbot !

Vous avez dit...

M. MARBOT :

Non mais vous êtes incroyable quoi !

M. le Maire :

Oui, je suis incroyable.

M. MARBOT :

Non, pas vous.

M. le Maire :

Vous avez dit : « Il faut supporter le déficit de la régie ». C'est cela que vous avez dit, pendant 1 an ?

M. MARBOT :

Que la régie supporte son propre déficit. Mais sur les investissements par un endettement accru, ce serait une belle démonstration pour les paloïs et les paloïses que l'on est capable de faire un effort en attendant que leur pouvoir d'achat s'améliore et que nous leur proposons des solutions alternatives qui soient satisfaisantes pour eux.

M. le Maire :

Je croyais, Monsieur Marbot, ne prenez pas mal ce que je vais vous dire, je suis en effet d'humeur irénique, conviviale, bienveillante, apaisante, cicatrisante, enfin toutes ces choses-là.

Monsieur Marbot, vous êtes intervenu 10 fois en prétendant que nous empruntons trop, que la dette était trop importante...

M. MARBOT :

À mauvais escient, à mauvais escient.

M. le Maire :

Non, non, pas à mauvais escient...

M. MARBOT :

Si, si, c'est ce que j'ai dit...

M. le Maire :

... et vous venez porter cette condamnation et ce réquisitoire. Et là, vous nous demandez que l'on augmente la dette sur Idélis, c'est cela que vous dites. Franchement, cela ne me paraît pas cohérent et cela ne me paraît pas adapté. Donc, il y a bien des choses que je veux faire mais à condition que ces choses soient raisonnables.

Monsieur Dartigolles...

M. DARTIGOLLES :

C'est très court. Que l'on ne nous dise pas : « Allons, allons ! ». Que l'on puisse débattre et être d'accord les uns ou avec les autres. La dette cela dépend, vous-même, et je trouvais que c'était une belle idée, vous avez dit nationalement que l'on aurait dû, j'ai envie de dire, sanctuariser la dette Covid...

M. le Maire :

On l'a fait.

M. DARTIGOLLES :

... pour la renvoyer à une dizaine d'années. Donc, ce que dit Jérôme Marbot, vous pouvez avoir un désaccord politique, mais ce serait parfaitement réalisable, voilà.

M. le Maire :

Très bien merci.

Il ne faut pas que l'on s'éternise trop.

J'avais une idée, enfin il y a une idée qui m'est venue et je l'ai bêtement perdue ; je suis comme Monsieur Cilgi, j'ai perdu l'idée en cours de route.

Oui, je voulais dire pour la dette au passage, Monsieur Marbot, sans vouloir blesser vos convictions politiques que je respecte beaucoup, la dette de la Ville de Pau, mesurée comme vous le savez au ratio de désendettement, est de 6 années à peu près. La dette de Paris vient d'atteindre 15 années. Je dis cela parce que j'imagine que vous soutenez beaucoup la candidate de votre parti politique, elle est Maire de Paris. La dette a atteint un ratio de 15 années alors même que les chiffres fixent à 12 années au maximum. L'explosion de dette, là, on en a un exemple mais peut-être là n'aurez-vous pas le même jugement...

M. MARBOT :

Monsieur le Maire, je pense que ceux qui nous écoutent jugeront de la pertinence de cet argument.

M. le Maire :

Eh bien oui, c'est un argument excellent.

M. MARBOT :

Simplement...

Non mais, alors, développez jusqu'au bout !

M. le Maire :

C'est un argument excellent, et que Monsieur Dartigolles approuve...

M. MARBOT :

Développez jusqu'au bout et dites quel était le ratio de désendettement lorsque vous êtes arrivé à la mairie, dites-le quel était ce ratio de désendettement ! Et quelle couleur politique avait la maire qui vous a précédé, qui vous avait fait bénéficier de ce ratio de désendettement. Dites-le !

M. le Maire :

Vous voyez bien...

M. MARBOT :

Vous voyez bien, Monsieur le Maire, que l'on peut s'amuser comme cela...

M. le Maire :

Une nouvelle fois, la preuve est faite que tous les progrès qui ont été faits dans cette ville, c'est grâce à vous. C'est cela que vous dites ? C'est grâce...

M. MARBOT :

Non, non, c'est grâce à celle qui vous a précédé, moi je n'y suis pour rien. J'étais dans son équipe mais c'est grâce à celle qui vous a précédé...

M. le Maire :

Non, non, vous avez expliqué que toute la politique du centre-ville c'était grâce à vous.

M. MARBOT :

Non ! Le niveau de dette c'est grâce à celle qui vous a précédé, Monsieur le Maire, et qui était socialiste, effectivement. Donc, si vous voulez que l'on s'envoie des exemples à la figure, j'en ai autant que vous.

M. le Maire :

Écoutez, ça n'est vraiment pas le sujet, puisque vous avez expliqué que toute la politique...

M. MARBOT :

Je ne vous le fait pas dire, je ne vous le fais pas dire.

M. le Maire :

... de revitalisation du centre-ville, c'était vous qui l'aviez obtenu, imposé et que c'est grâce à vous que l'on en était là. Et donc, voilà je me borne à enregistrer les déclarations que vous faites.

On est au terme du débat, donc, je vais mettre aux voix.

Qui vote « contre » ?

Très bien, 7 « contre » et tout le reste « pour » y compris dont 4 de l'opposition, si je compte bien.

Merci beaucoup.

Nous allons enfin pouvoir passer à des rapports qui iront peut-être un peu plus vite.

7 « contre » : M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Fabienne CARA, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Marion BUSSY, M. Tuncay CILGI.

Conclusions adoptées.

M. le Maire :

Donc, je vous invite à adopter, si vous voulez bien, le tarif spécial pour les « aides à domicile ».

18 CRÉATION D'UN TARIF « AIDE À DOMICILE » EN VOIRIE

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

M. le Maire :

Qui est d'accord pour l'adopter ?

Tout le monde, j'imagine.

Unanimité.

Il faut simplement que l'on s'accorde avec les entreprises ou les associations ou les services publics pour qu'il n'y ait pas d'abus. Ce n'est pas fait pour rendre gratuit le stationnement en ville.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Ensuite, Monsieur Capéran, modification du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres.

19 MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

M. CAPERAN :

Oui, il s'agit de remplacer Monsieur Jean-François Blanco, qui est démissionnaire, et qui est remplacé par Madame Marion Bussy à la commission d'appel d'offres.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Nous passons à la mise en valeur des façades, Monsieur Capéran.

20 MISE EN VALEUR DES FAÇADES : ATTRIBUTION AIDES FINANCIÈRES

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

M. CAPERAN :

Oui, rapport classique, habituel.

Donc, il vous est proposé d'attribuer pour deux bénéficiaires un montant d'aide de 30 490,45 € sur l'autorisation de programme n° 204 101 et 7 371 € pour 3 bénéficiaires sur l'autorisation de programme n° 200 32.

À noter un petit bilan, si vous permettez, Monsieur le Maire, de septembre 2020 à fin 2021, nous avons accordé une aide pour 31 opérations et dont 16 pour la rénovation des devantures commerciales.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Unanimité, je pense.

M. Jean-François PLEGUE ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Monsieur Danan, subventions pour les opérations de logements sociaux.

21 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LES OPÉRATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX AGRÉÉES EN 2021

Rapporteur : M. Gilbert DANAN

M. DANAN :

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir mes chers collègues, le développement de l'offre de logements sociaux et en accession abordable constitue l'une des actions prioritaires du Programme Local de l'Habitat, approuvé par les délibérations du Conseil communautaire et du Conseil municipal.

La présente délibération a pour objet de valider les opérations financées en 2021 et les montants de subventions alloués par la ville conformément aux principes d'intervention de la Ville de Pau pour le financement des opérations de logements locatifs sociaux.

Pour 2021, l'accompagnement de la ville pour financer le logement social s'élève au total à 196 500 € pour 60 logements.

Cette offre est essentiellement développée en renouvellement urbain dans le cadre du projet Action Cœur de Ville, 4 opérations seront réalisées :

- deux portées par Domofrance pour 15 logements sur le 12 rue Saint-Louis et 24 logements sur la rue du Moulin ; et j'ouvre une parenthèse pour vous dire que ces 2 opérations étaient en souffrance depuis plus de 20 ans ;
- une autre opération sera réalisée par CDC Habitat pour 12 logements sur l'îlot Navarrot ;
- à cela s'ajoute une opération de 9 logements réalisée en Vente en État de Futur Achèvement pour l'Office 64 dans le cadre de la mise en œuvre de la mixité sociale pour l'opération Hameau d'Epsom au Cami Salié.

Je vous demande de bien vouloir allouer ces subventions et vous remercie.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

M. Gilbert DANAN ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Monsieur Lacoste, subventions aux associations culturelles.

22 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES : EXERCICE 2022

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

M. LACOSTE :

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de l'association « Musique au Temple » qui prend l'initiative d'organiser une trentaine de concerts gratuits, rencontres et découvertes de l'orgue entre les mois de mars et juillet et les mois de septembre à novembre pour 3 000 €.

M. le Maire :

Et l'orgue que nous sommes heureux d'avoir vu réhabiliter, rénover...

M. LACOSTE :

Absolument, nous avons aidé à réhabiliter.

M. le Maire :

et que nous avons quelque peu aidé.

M. LACOSTE :

Beaucoup aidé à réhabiliter.

Voilà une initiative, Monsieur le Maire, mes chers collègues, qui permettra d'avoir une trentaine de concerts autour de l'orgue, et donc d'animer le centre-ville pendant ces périodes.

M. le Maire :

Unanimité.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Nous passons, Monsieur Saubatte, à Terre de Jeux Paris 2024 et centre de préparation aux jeux, partenariat avec la communauté d'agglomération.

**23 TERRE DE JEUX PARIS 2024 ET CENTRE DE PRÉPARATION AUX JEUX :
PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN
PYRÉNÉES**

Rapporteur : M. Éric SAUBATTE

M. SAUBATTE :

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, la ville de Pau a obtenu par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques la certification de centre de préparation aux Jeux pour 22 disciplines et 13 équipements.

Donc, la présente délibération a pour objet de formaliser le partenariat des deux collectivités, Ville de Pau et Communauté d'agglomération, qui se traduit par la proposition d'installations sportives communautaires dans l'offre de patrimoine sportif de haut niveau qui est formulée par la ville auprès du Comité.

Il vous appartient donc d'approuver l'engagement de la commune dans le cadre de la certification « Centre de Préparation aux Jeux » et de solliciter la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pau Pyrénées afin qu'elle autorise la commune à faire figurer le Palais des Sports, le Stade du Hameau, le Stade communautaire, le Nousté Camp, le Stade d'Eaux Vives et le Domaine équestre de Sers dans le catalogue des équipements sportifs susceptibles d'accueillir des délégations sportives internationales soumises à l'obligation de stages dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Monsieur Saubatte...

M. SAUBATTE :

Juste une précision.

Une bonne nouvelle, Monsieur le Maire, que j'ai apprise ce matin en Comité de suivi du Stade d'Eaux Vives avec Claude Ferrato : l'installation à résidence de la délégation canadienne de canoë kayak pour les deux prochaines années dans le cadre de la préparation des JO de Paris 2024.

Donc, nous allons accueillir la délégation canadienne.

M. le Maire :

Super.

Unanimité, donc.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Monsieur Saubatte, le centre d'entraînement du Pau FC.

24 CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ENTRAÎNEMENT DÉDIÉ AU FOOTBALL SUR LA PLAINE DES SPORTS DU HAMEAU : MISE À DISPOSITION DU TERRAIN AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES

Rapporteur : M. Éric SAUBATTE

M. SAUBATTE :

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans la continuité de la récente extension qui a été réalisée par la communauté d'agglomération, le club du Pau FC a besoin et l'obligation dans le cahier des charges de la ligue professionnel de disposer d'un centre d'entraînement plus adapté aux exigences du sport professionnel et au cahier des charges, donc, de cette ligue.

À ce titre, il vous convient d'approuver le projet de construction d'un centre d'entraînement dédié au football de 400 m² sur la Plaine des Sports du Hameau par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.

M. le Maire :

C'est très important parce que, comme vous savez, la qualification du stade par la ligue de football professionnel commande une partie de l'attribution des revenus qui viennent des droits télévisés. Il y a un cahier des charges que l'on est obligé de respecter pour obtenir ce complément de revenus substantiels et ce cahier des charges sera désormais rempli puisque le centre d'entraînement, salles de musculation, la salle de presse, les équipements pour les joueurs et les arbitres, tout cela va être au niveau, exigeant et exigé par la ligue de football professionnel.

Donc, je mets aux voix le rapport.

Il est adopté à l'unanimité.

C'est un investissement de la Communauté d'agglomération, comme tout le monde le sait ici.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Grand Prix Automobile de Pau, Monsieur Saubatte.

25 PAU MOTORS FESTIVAL AND CLASSIC GRAND PRIX 2022 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES ET L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE SPORT CLUB BASCO BÉARNAIS

Rapporteur : M. Éric SAUBATTE

M. SAUBATTE :

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous avez présenté, donc, avec les partenaires principaux ce Grand Prix Automobile lors d'une conférence de presse très suivie la semaine dernière. Donc, on ne va pas revenir sur les détails si ce n'est que les dates seront les 6, 7, 8 mai pour la partie moderne et 20, 21, 22 mai pour la partie classique et historique.

Il vous convient, donc, d'approuver, mes chers collègues, la mise à disposition du circuit à l'Association Sportive Automobile Club dans le cadre de l'organisation du Grand Prix Moderne et du Grand Prix Historique pour l'année 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite à intervenir entre la Ville, la Communauté d'agglomération et l'Association sportive qui se verra dotée d'une subvention de 200 000€ soit 100 000 € de moins que la dernière édition.

M. le Maire :

Oui enfin, un million de moins que la dernière édition, puisque la dernière édition c'était nous qui mettions en place le circuit et que là c'est les sponsors qui vont le faire...

M. SAUBATTE :

Tout à fait...

M. le Maire :

... grâce aux participations que nous avons et vous avez contribué à trouver. C'était la quadrature du cercle, c'était trop cher et c'était polluant, enfin en tout cas,6 que cela avait cette image-là qui est une image naturellement de laquelle il fallait sortir. Il fallait, donc, essayer de trouver un soutien financier et un soutien financier pour un événement réorienté sur, le plus possible la décarbonation. Et je trouve que l'on a réussi à le faire et que ce n'est pas une mince réussite que d'avoir trouvé cela et je ne dis pas cela par autosatisfaction parce que ce sont nos équipes qui ont fait ce travail et je suis très content qu'il ait été fait.

Monsieur Dartigolles...

M. DARTIGOLLES :

C'est une question annexe mais qui intéresse le sport palois, on avait déjà eu un peu l'échange, Monsieur le Maire. J'ai lu dans la presse économique récemment des choses difficiles, en tout cas pas concluantes sur les systèmes de Token. Est-ce que, je sais que l'on n'a plus la main, mais est-ce que vous avez des informations récentes ? J'ai souvenir que le montage financier des nouveaux propriétaires de l'Élan Béarnais pronostiquaient, j'ai envie de dire, une somme assez conséquente, plusieurs millions d'euros via ce montage-là, mais ce que j'ai lu récemment pour un club en Angleterre, montre que tout cela n'est pas totalement sécurisé. Je ne sais pas, Monsieur le Maire, si vous avez des informations ou pas.

M. le Maire :

Je n'ai aucune information. Je me suis borné dès la première minute de nos négociations à dire aux partenaires qui étaient intéressés par la reprise que, pour ma part, j'étais quelque peu sceptique sur ce système de financement.

Ce que nous avons exigé, c'est que les autorités financières, le gendarme financier soit absolument en situation de maîtrise de toute cette chaîne d'investisseurs mondiaux, parce que c'est des investisseurs mondiaux sur des opérations locales. Mais pour ma part, pour tout vous dire, j'ai beaucoup de mal à imaginer comment cela marche. Et je me fie, donc, entièrement au gendarme financier pour être assuré que tout cela est transparent et a l'esprit d'entreprise de ceux qui veulent porter un tel projet pour espérer qu'ils auront dans une totale transparence, ce qui est imposé par toutes les autorités, des résultats à la mesure de ce qu'ils attendent.

Je veux vous dire, simplement, une chose. Vous savez que j'ai toujours parlé de toutes ces opérations avec beaucoup de prudence, parce que ce n'est pas simple ce que l'on fait. Les résultats sportifs sont là, ce n'est pas rien, parce que qui nous aurait dit il y a un an que l'on serait dans le Top 5 aujourd'hui ? Personne ! Et donc, c'est vraiment très précieux. Pour le reste, je suis le garant du total respect de tous les accords et c'est pour moi très important parce que j'aime beaucoup les opérations innovantes et j'aime que ces opérations soient exemplaires. Pour moi, l'un ne peut pas aller sans l'autre, voilà.

M. DARTIGOLLES :

Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Je mets aux voix le rapport.

Il est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie beaucoup de cette unanimité.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Ensuite, Monsieur Saubatte, subventions aux associations sportives.

26 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES : EXERCICE 2022

Rapporteur : M. Éric SAUBATTE

M. SAUBATTE :

Oui, tout à fait, Monsieur le Maire.

Deux augmentations de subventions pour les Bleuets Football et l'Union Sportive Portugaise, donc, pour un montant global de 3 720 €. Et, également, une subvention de 18 088 €, exactement, concernant le dispositif En Forme à Pau Juniors qui connaît un succès croissant année après année.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Madame Marteel, participation de la ville aux sorties scolaires.

27 PARTICIPATION DE LA VILLE AUX SORTIES SCOLAIRES ET SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Rapporteur : Mme Françoise MARTEEL

Mme MARTEEL :

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, une délibération en deux parties.

La première qui concerne la participation de la ville aux sorties scolaires. 4 écoles ont déposé des demandes de financement et ces participations se font à hauteur 6 800€.

Et la deuxième partie de la délibération porte sur deux subventions qui sont à hauteur de 61 780 € : l'une pour l'Association Cercamon et l'autre pour l'Amicale Laïque des Lilas.

M. PERES :

Très bien, je prends le micro un instant.

Merci, Madame Marteel.

Y a-t-il des observations ?

S'il n'y en n'a pas, donc, nous pouvons procéder au vote et j'imagine que c'est voté à l'unanimité ?

Très bien.

C'est bien l'unanimité ?

Parfait.

Mme Françoise MARTEEL, Mme Nejia BOUCHANNAFA, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Alain VAUJANY, Mme Pauline ROY-LAHOIRE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE et M. Jean-Loup FRICKER ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

M. PERES :

Nous passons à la délibération n°28, Madame Marteel, c'est la fixation des tarifs de vente de repas à des tiers et en particulier des repas scolaires.

28 FIXATION DES TARIFS DE VENTE DE REPAS À DES TIERS

Rapporteur : Mme Françoise MARTEEL

Mme MARTEEL :

Oui, donc, la ville de Pau vend des repas à des associations ou à des établissements tiers dont vous avez la liste dans la délibération.

Il s'agit, ici, de fixer les tarifs de facturation après actualisation, ces tarifs qui sont appliqués à compter du 1^{er} janvier 2022.

Donc, il vous appartient de voter ces tarifs.

M. PERES :

Très bien, merci.

Voilà, s'il n'y a pas d'observations, nous mettons aux voix.

Donc, tout le monde a voté ?

C'est l'unanimité, merci.

M. Jean-Louis PERES, Mme Françoise MARTEEL, Mme Béatrice JOUHANDEAUX et Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

M. PERES :

Donc, nous passons à la délibération n°29 que va rapporter Madame Jouhandeaux, l'approbation d'une charte destinée aux usagers des différents services de la ville et de la communauté d'agglomération occupant les locaux du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire, je vous redonne le micro.

M. le Maire :

Non, c'est moi qui vous le redonne.

Madame Jouhandeaux...

29 APPROBATION D'UNE CHARTE DESTINÉE AUX USAGERS DES DIFFÉRENTS SERVICES DE LA VILLE ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION OCCUPANT LES LOCAUX DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Mme Béatrice JOUHANDEAUX

Mme JOUHANDEAUX :

Oui, Monsieur le Maire, il s'agit, donc, de l'approbation d'une charte destinée aux usagers des différents services de la Ville et de la Communauté d'agglomération occupant les locaux du Centre Communal d'Action Sociale.

En effet, le Service Autonomie et Solidarités Seniors est basé géographiquement dans les locaux du CCAS. Il est divisé en deux unités :

- l'unité accueil et orientation seniors qui rayonne sur tout le territoire de l'agglomération ;
- et l'unité accompagnement médico-social qui est compétente sur le territoire de la ville.

Au quotidien, les professionnels sont régulièrement confrontés à des situations d'incivilités, d'agressivité et de violences difficiles à gérer.

Ainsi, il vous est proposé la mise en place d'une « charte de la personne accompagnée » destinée aux usagers des différents services hébergés dans les locaux du CCAS.

Et si vous approuvez cette charte, en cas d'incivilités, d'agressions ou de violences, les professionnels pourront s'appuyer sur elle et assurer sa mise en application.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Le rapport suivant, c'est le rapport n°30. Nous devons désigner des représentants de la Ville au Conseil d'administration du Centre de Gestion, Madame Lipsos-Sallenave.

30 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

M. PERES :

Madame Lipsos-sallenave comme candidate.

M. le Maire :

Ah pardon !

Non, elle était rapporteur.

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

C'est Monsieur Pérès qui rapporte.

M. PERES :

Voilà, comme elle est candidate, c'est moi qui le rapporte.

Donc, nous vous proposons...

M. le Maire :

Eh bien, il y a une erreur sur mes fiches ce qui n'est pas bien !

M. PERES :

Nous proposons deux excellents candidats :

- Mme Véronique Lipsos-Sallenave comme titulaire
- et Monsieur Jean-François Plègue comme suppléant, non moins excellent.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les représentants de la Ville de au Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.

Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE et M. Jean-François PLEGUE sont désignés à l'unanimité respectivement représentant titulaire et représentant suppléant de la Ville de Pau au Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.

M. le Maire :

Madame Lipsos-Sallenave, renouvellement de la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire des agents pour le risque prévoyance.

31 PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Oui voilà, c'est une délibération importante pour nos agents.

Donc, jusqu'à présent la participation de l'employeur au financement de la protection sociale était facultative. Elle devient obligatoire dans le cadre des dispositions de la loi sur la transformation de la fonction publique et notamment d'une ordonnance du 17 février 2021 qui fixe les modalités et la participation financière de l'employeur.

Il se trouve qu'à la Ville de Pau, déjà, nous assurons, nous couvrons une partie du risque santé pour nos agents dans le cadre du dispositif de labellisation, et pour la prévoyance, il y a déjà une convention de participation qui existe depuis 2016 mais elle se termine en décembre 2022.

Donc, cette délibération a pour objet de permettre que soit lancée la procédure de mise en concurrence préalable à la signature de la convention de participation. Et c'est à la fois l'agglomération, la Ville de Pau et le CCAS qui décident de conclure une convention de mandat pour lancer cette procédure de mise en concurrence.

Donc, il s'agit de :

- décider de relancer la procédure visant à conclure une convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire des agents pour le risque prévoyance ;
- et ensuite de prendre acte de la mise en œuvre de l'ordonnance du 17 février 2021 que je rapportais tout à l'heure ;
- d'approuver la convention qui est jointe à la délibération attribuant mandat à la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées pour organiser la procédure de mise en concurrence préalable à la signature de la convention de participation ;
- et de vous autoriser, Monsieur le Maire, à signer cette convention.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Le rapport suivant, Madame Lipsos-Sallenave, Comité Social Territorial.

32 COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL : MODALITÉS ORGANISATIONNELLES

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Oui, c'est la création du Comité Social Territorial qui, toujours dans le cadre de la loi de transformation de la Fonction Publique, va remplacer des instances de dialogue social c'est-à-dire le Comité Technique et le CHSCT.

Donc, il est proposé, dans la continuité de la situation qui existe à l'heure actuelle, de disposer d'un Comité Social Territorial commun, compétent pour les agents de la Ville de Pau et de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et de rattacher le fonctionnement de ce Comité Social Territorial commun à la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Le rapport suivant c'est la transformation de poste.

33 CRÉATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE COMMUNE

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Oui, c'est le même type de délibération. Désormais, donc, par rapport aux commissions paritaires qui existent, donc, sera créée une commission consultative paritaire unique, commune à la Ville de Pau, au Centre Communal d'Action Sociale et le fonctionnement devra en être rattaché à la ville de Pau.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Eh bien, voilà, nous sommes au terme de notre ordre du jour.

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Non, non, il y a deux autres délibérations, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Ah, pardon ! J'ai sauté...

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Excusez-moi !

M. le Maire :

Allez-y !

34 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Il faut approuver la transformation d'un poste relevant du cadre d'emploi des directeurs de la Police Municipale catégorie A à temps complet en un poste relevant du cadre d'emploi de chef de service de Police Municipale catégorie B à temps complet et de vous autoriser, Monsieur le Maire, à signer l'arrêté de nomination de l'agent qui sera retenu pour occuper ce poste au terme de la procédure de vacance d'emploi et de prélever les sommes nécessaires à cette dépense sur les codes nature et fonction réservés au personnel sur le budget 2022.

M. le Maire :

Très bien.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité.

35 PRIME D'INTÉRESSEMENT À LA PERFORMANCE COLLECTIVE POUR LA POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Et ensuite, une délibération importante pour nos policiers municipaux.

Il s'agit d'approuver la prime d'intéressement à la performance collective pour la Police Municipale qui sera d'un montant maximum de 200 € brut.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité.







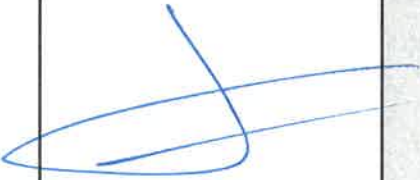







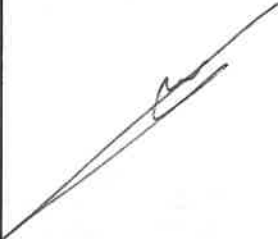


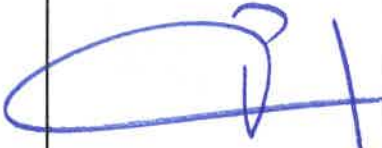


M. le Maire :

Et là, nous avons vraiment épuisé, non pas vos forces, ni votre attention, ni votre combativité mais l'ordre du jour.

Donc, merci à tous d'avoir participé à cette réunion de Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

FEUILLE SIGNATURES :
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7.02.22

<p><u>François BAYROU</u></p> 	<p align="center">ADJOINTS AU MAIRE</p>	<p><u>Jean-Louis PERES</u></p> 	<p><u>Véronique LIPSOS-SALLENAVE</u></p>
<p><u>Jean LACOSTE</u></p> 	<p><u>Clarisse JOHNSON LE LOHER</u></p> 	<p><u>Mohamed AMARA</u></p> 	<p><u>Béatrice JOUHANDEAUX</u></p> 
<p><u>Eric SAUBATTE</u></p> 	<p><u>Alexa LAURIOL</u></p> <p align="center">excusée</p>	<p><u>Michel CAPERAN</u></p> 	<p><u>Marie-Laure MESTELAN</u></p> 
<p><u>Régis LAURAND</u></p> 	<p><u>Françoise MARTEEL</u></p> 	<p><u>Thibault CHENEVIÈRE</u></p> 	<p><u>Christelle BONNEMASON-CARRERE</u></p> 
<p><u>Kenny BERTONAZZI</u></p> 	<p><u>Najia BOUCHANNAFA</u></p>	<p><u>Gilbert DANAN</u></p> 	<p><u>Stéphanie DUMAS</u></p> 
<p><u>Alain VAUJANY</u></p> 	<p><u>Josy POUEYTO</u></p> 	<p><u>Yves DEJEAN</u></p> 	<p><u>Jean-Loup FRICKER</u></p> 

<p><u>Catherine LOUVET-GIENDAJ</u></p> 	<p><u>Jean-François PLEGUE</u></p> 	<p><u>Patricia WOLFS</u></p>	<p><u>Pascal GIRAUD</u></p>
<p><u>Frédéric DAVAN</u></p>	<p><u>Alexandre PEREZ</u></p> 	<p><u>Sébastien AYERDI</u></p> 	<p><u>Pierre DUDOUET</u></p> 
<p><u>Xavier LALANDE</u></p> 	<p><u>Pauline ROY LAHORE</u></p> 	<p><u>Lise ARRICASTRE</u></p> <p>excusée</p> 	<p><u>Marie MOULINIER</u></p> 
<p><u>Marie SALESSES</u></p> 	<p><u>Stéphane DUSSARPS</u></p> 	<p><u>Camille LE DELLIU</u></p> 	
<p><u>Jérôme MARBOT</u></p> 	<p><u>Julie JOANIN</u></p> 	<p><u>Jean-François BLANCO</u></p>	<p><u>Sylvie GIBERGUES</u></p> 
<p><u>Olivier DARTIGOLLES</u></p> 	<p><u>Emmanuelle CAMELOT</u></p> 	<p><u>Patrice BARTOLOMÉO</u></p> <p>excusé</p> 	<p><u>Fabienne CARA</u></p> <p>Pouvoir à Mme GIBERGUES</p>
<p><u>Laurent JUBIER</u></p> 	<p><u>Marion BUSSY</u></p> 	<p><u>Tuncay CILGI</u></p> 	